



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4859^e séance

Lundi 17 novembre 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gaspar Martins	(Angola)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Trautwein
	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Isakov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Piot à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Jean-Marie Guéhenno et de M. Peter Piot. M. Guéhenno informera le Conseil de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en mettant l'accent sur les résultats obtenus, les obstacles qui demeurent et les enseignements tirés dans cette mise en oeuvre. M. Piot fera un exposé au Conseil sur les progrès enregistrés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) dans la mise en oeuvre de la

résolution 1308 (2000), en particulier pour ce qui a trait au travail réalisé avec les États Membres et les services armés nationaux. Il décrira également les obstacles qui restent à surmonter et les domaines dans lesquels la mise en oeuvre doit progresser.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno : Je suis reconnaissant au Conseil de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de lui faire de nouveau un rapport sur la mise en oeuvre par le Département des opérations de maintien de la paix de la résolution 1308 (2000) et de faire part des efforts à faire ainsi que de quelques-uns des défis auxquels nous devons faire face.

La dernière fois que j'ai fait rapport au Conseil sur le VIH/sida ainsi que sur le maintien de la paix, il y a quelque trois ans, nous étions tous épouvantés par les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et de l'Organisation mondiale de la santé en ce qui concerne le développement de cette épidémie. Il nous a été particulièrement pénible de réaliser que près de trois millions de personnes étaient mortes du sida en l'an 2000 et qu'en 2001, quelque trois millions de personnes mourraient encore du sida. L'année dernière, ce sont encore quelques 3,1 millions de vies qui ont été détruites par le sida.

Malgré notre volonté de faire face à ce défi sur le plan international, le nombre des porteurs du VIH a continué de grandir. En l'an 2002, ce sont quelque cinq millions de personnes qui ont été infectées, ce qui porte à quelque 42 millions, selon les estimations, le total de personnes vivant avec le VIH/sida – adultes et enfants. En eux-mêmes, ces chiffres sont effrayants, mais nous ne devons jamais perdre de vue chaque tragédie individuelle qu'ils cachent et qui est derrière ces chiffres.

La résolution 1308 a reconnu l'impact dévastateur du virus du VIH/sida sur tous les secteurs et à tous les niveaux d'une société. Mais son objet principal était la vulnérabilité des personnels en uniforme du maintien de la paix ainsi que des personnels internationaux qui sont déployés dans les opérations de maintien de la paix. Quand nous parlons de soldats de la paix ou de personnel du maintien de la paix, il est essentiel de souligner que ceci comprend aussi bien les personnels civils que les personnels en uniforme militaire ou de police.

En 2001, M. Piot et moi-même avons annoncé que le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) avaient signé un accord fixant le cadre de leur coopération pour travailler ensemble sur la question du virus et sur le VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix. Le soutien technique et les conseils que nous avons reçus d'ONUSIDA ont été déterminants et fondamentaux dans la réponse que le Département des opérations de maintien de la paix apporte à ce défi aussi bien ici à New York que sur le terrain. C'est sur la base de contributions obtenues du Danemark par ONUSIDA que le Département des opérations de maintien de la paix a pu établir un Fonds d'affectation sur le VIH et le sida, et nous apprécions particulièrement cette contribution. Tous nos efforts visent à réduire le risque pour les personnels du maintien de la paix de contracter ou de transmettre le virus du VIH/sida quand ils sont en mission.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le fait que le Département des opérations de maintien de la paix ait déployé des conseillers pour le VIH/sida appuyés par les Volontaires des Nations Unies dans quatre de nos principales opérations de maintien de la paix – en République démocratique du Congo, au Timor-Leste, en Éthiopie et en Érythrée, ainsi qu'en Sierra Leone – est une de nos grandes réalisations et nous allons recruter un conseiller pour le VIH/sida pour le Libéria. Nous avons l'intention de déployer des conseillers pour le VIH/sida dans toutes nos principales opérations de maintien de la paix. Nous avons des centres de coordination dans six missions et nous sommes en train d'en sélectionner d'autres parmi les missions restantes. ONUSIDA finance actuellement un poste de conseiller pour le VIH/sida au siège du Département des opérations de maintien de la paix qui coordonne la stratégie globale et les initiatives visant à faciliter le travail dans les missions.

L'importance de la formation à la sensibilisation au VIH/sida a été soulignée non seulement dans la résolution 1308 mais également dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de juin 2001, adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'aimerais vous informer aujourd'hui des mesures que nous avons prises pour renforcer les programmes de formation et matériels et pour présenter de nouveaux programmes lorsque cela est nécessaire.

Un élément essentiel de notre stratégie de formation est la mise à jour et l'amélioration de notre matériel de formation. Les trois publications « Protégez-vous et protégez vos proches contre le VIH/sida », « Prévention du VIH/sida et modification des comportements au sein des populations militaires internationales » et « Directives sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida pour les planificateurs et commandants militaires de l'Organisation des Nations Unies » sont examinées et simplifiées pour les rendre accessibles au public le plus large possible.

Avec la participation de 20 États Membres, le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré un module de formation sur le VIH/sida avant le déploiement. Grâce à la tenue de quatre séminaires régionaux qui ont eu lieu l'année dernière au Chili, en Finlande, au Kenya et en Thaïlande, nous avons recueilli les réactions de plus de 75 pays concernant ce module, y compris les principaux pays fournisseurs de contingents.

De concert avec ONUSIDA, le Département des opérations de maintien de la paix distribue des fiches de sensibilisation aux soldats de la paix. Ces fiches couvrent les éléments principaux concernant la maladie ainsi que le code de conduite des Nations Unies. Elles sont actuellement disponibles en 10 langues. Notre objectif est de voir ces cartes devenir un élément type de l'équipement de tout soldat de la paix. ONUSIDA a récemment distribué du matériel d'éducation par les pairs pour le personnel en uniforme, qui sera distribué à nos missions de maintien de la paix et aux pays fournisseurs de contingents par le Département des opérations de maintien de la paix. Nous avons également participé à un groupe de travail chargé de réviser la brochure d'ONUSIDA « Le sida et l'infection par le VIH : Informations à l'intention du personnel des Nations Unies et de leur famille ».

La sensibilisation au VIH/sida est un élément essentiel des cours de formation des formateurs organisés et parrainés par le Département des opérations de maintien de la paix afin de renforcer les capacités nationales de maintien de la paix. C'est également un élément central de la formation spécifique avant le déploiement des missions. Par exemple, le mois dernier, le conseiller pour le VIH/sida de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo a participé à la formation de contingents namibiens sur le point d'être déployés au Libéria. Le conseiller pour le VIH/sida de

la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée apporte actuellement son aide dans le cadre d'un programme similaire pour les soldats de la paix éthiopiens.

Pour appuyer les programmes réalisés dans le cadre des missions, il y a maintenant dans huit opérations de maintien de la paix des cellules de formation des missions qui s'occupent du personnel militaire. Ces cellules travaillent en étroite collaboration avec les conseillers pour le VIH/sida et les centres de coordination pour veiller à ce que la sensibilisation au VIH fasse partie des programmes d'incorporation. Des cours similaires sont dispensés au personnel de police civile. Les conseillers pour le VIH/sida fournissent une formation au personnel civil et à la police civile. Il se rendent également auprès des contingents sur le terrain, suivent le rythme du roulement des personnels militaires et aident les commandants d'unités, de contingents et de secteurs à élaborer les programmes de sensibilisation.

Les partenariats jouent un rôle essentiel dans la réaction du Département des opérations de maintien de la paix. En Sierra Leone, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a combiné ses forces avec celles du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds des Nations Unies pour la population pour conduire des ateliers de sensibilisation à la prévention du VIH/sida, à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme pour les soldats de la paix. En Éthiopie et en Érythrée, le cours de formation des formateurs pour les pairs-éducateurs a constitué un nouveau partenariat avec le groupe local Bidho, qui signifie défi, seule organisation chargée d'aider les personnes vivant avec le VIH/sida en Érythrée. Cette organisation facilite la formation concernant la discrimination et l'opprobre.

Quatre-vingt-douze pays fournissent actuellement plus de 42 000 hommes de la police civile ou militaire, ce qui représente un énorme défi à nos efforts pour adapter la formation au contexte culturel. Il est donc essentiel que les pays fournisseurs de contingents intègrent la sensibilisation au VIH dans leurs programmes de formation nationaux et aient recours à l'aide technique proposée par ONUSIDA. Il serait très utile que – dans la mesure du possible – les États Membres puissent identifier les personnes ayant déjà reçu une formation en tant que pairs-éducateurs sur le VIH/sida. Nous pourrions alors nous appuyer sur leur compétence pour renforcer nos propres initiatives.

Obéissant à cette préoccupation, le Département des opérations de maintien de la paix cherche activement des agents de police ayant une expérience en matière de formation des pairs-éducateurs ou des coordonnateurs au moment de sélectionner des candidats au déploiement.

Il est également essentiel de maintenir des niveaux élevés de connaissance et de formation au sein de notre personnel clef chargé des problèmes du VIH/sida. L'année dernière, le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population et les Ministères américain et norvégien de la défense, a convoqué un atelier sur les paludisme, le VIH/sida et les maladies connexes dans le cadre des opérations de maintien de la paix pour les cadres médicaux supérieurs des missions et les centres de surveillance du VIH/sida. Au total, 20 pays fournisseurs de contingents ont été représentés. Cette année, les conseillers pour le VIH/sida ont été réunis pour suivre un séminaire de formation dispensé en Sierra Leone. Le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA préparent déjà un atelier pour 2004.

Nos efforts ne se limitent toutefois pas à la sensibilisation et à la formation en matière de VIH/sida. Certains comportements qui augmentent le risque de contracter ou de transmettre la maladie, tels que les contacts sexuels avec les travailleurs de l'industrie du sexe, sont inacceptables et portent atteinte à la mission fondamentale du maintien de la paix.

Je voudrais souligner une fois de plus ce que j'ai dit le mois dernier lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité à propos de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, à savoir que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) ne tolère aucune forme d'agression ou d'exploitation sexuelle de la part du personnel de maintien de la paix. Ainsi, des directives disciplinaires révisées ont été envoyées aux missions et les mécanismes de rapport et d'enquête ont été renforcés. Qu'il soit militaire, civil ou de police, tout le personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU est tenu de respecter les plus hautes normes d'intégrité. Nous nous efforçons de collaborer avec les États Membres pour faire en sorte que ces normes soient respectées et que les cas de violation grave du code de conduite soient dûment traités.

La résolution 1308 (2000) encourageait également les États Membres à adopter des politiques de dépistage et de conseils volontaires et confidentiels à l'intention du personnel devant participer aux opérations de maintien de la paix. Le dépistage et les conseils volontaires et confidentiels ont recueilli le soutien du Groupe d'experts du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur le dépistage du VIH dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En 2001, lors des débats consacrés à ce que l'on a appelé le Groupe de travail faisant suite à la phase V, le Secrétariat a suggéré que le dépistage et les conseils volontaires et confidentiels deviennent systématiques dès lors que l'ONU remboursait aux pays contributeurs de contingents le coût technique des tests de dépistage du VIH, tant avant le déploiement qu'après le retour des contingents. Plusieurs États Membres se sont opposés à cette démarche et l'on n'a donc pas pu poursuivre dans cette voie. Le DOMP a l'intention de soulever cette question avant la réunion du Groupe de travail faisant suite à la phase V de 2004, et j'espère sincèrement que l'on pourra alors parvenir à un consensus.

Le DOMP dote actuellement les missions des capacités de dépistage et de conseils volontaires et confidentiels. Ce type de services de dépistage et de conseils est déjà disponible au Timor-Leste depuis février de cette année. Un centre de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels a désormais été créé au sein de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). La Mission a récemment organisé une formation de deux semaines pour les conseillers pour le VIH/sida. Les 21 participants à cette formation étaient du personnel civil et militaire, ainsi que des Volontaires des Nations Unies. La Mission en Sierra Leone est en train de préparer un séminaire de formation similaire. Le DOMP vient également de réaliser une évaluation de la situation en République démocratique du Congo afin d'envisager la manière de fournir des services de conseils et de dépistage à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Les efforts de ce type se poursuivront en 2004, avec l'évaluation d'autres missions.

Le DOMP a également conclu un mémorandum d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour la fourniture de matériel de

santé en matière de reproduction. Des préservatifs sont maintenant disponibles dans toutes les missions, tant pour le personnel militaire que civil. Des trousseaux de traitement post-exposition sont disponibles dans les services médicaux des missions en cas d'exposition au VIH ou au viol dans le cadre du travail. Des réserves de sang sûres pour les transfusions font depuis longtemps partie du matériel médical des missions.

Nos efforts portent non seulement sur la manière de réduire les risques de transmission du VIH, mais également sur la manière de tirer parti du potentiel des soldats de la paix comme « vecteurs de changement ». En formant les contingents aux questions de parité entre les sexes, de droits de l'homme et de protection des enfants, nous comptons non seulement influencer leur propre comportement, mais aussi améliorer leur capacité à identifier et à réagir à la violence et à l'exploitation sexuelles. Cela contribue à créer un environnement plus sûr, ce qui est essentiel dans notre mandat.

Les soldats de la paix peuvent également transmettre leurs connaissances sur le VIH/sida aux populations locales. En Sierra Leone, par exemple, des contingents ont organisé des ateliers de sensibilisation, des activités culturelles et sportives, et des représentations théâtrales pour mieux informer les communautés locales sur le VIH. Les conseillers pour le VIH/sida invitent fréquemment des groupes locaux à leurs séances de formation. À la MINUEE, les programmes de sensibilisation rassemblent à la fois les contingents et la communauté locale dans son ensemble. Ils visent aussi bien les travailleurs du sexe, les hôtels et les écoles que les associations de jeunes et de femmes ainsi que les institutions locales. Le travail réalisé par la Mission auprès des forces armées érythréennes et éthiopiennes est la première d'une série d'études de cas entreprises par ONUSIDA concernant la participation des forces en uniforme à la lutte contre le sida. En République démocratique du Congo, le Conseiller pour le VIH/sida travaille avec les enfants des rues et la police locale. Au Timor-Leste, un séminaire-témoignage de six semaines, animé par un formateur séropositif, a comporté un programme spécial d'éducation par les pairs pour les forces de police timoraises et les organisations non gouvernementales locales. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) collabore avec l'organisation « Family Health International » pour faire en sorte qu'un appui technique continue

d'être fourni. Le DOMP inclut également des séminaires de sensibilisation au VIH/sida dans ses programmes de formation des forces de police locales.

Je voudrais tout particulièrement saluer l'implication très personnelle de nombreux Volontaires des Nations Unies dans nos missions, afin d'entrer en contact avec les populations locales touchées par le VIH et le sida. Par exemple, à la MINUEE, les Volontaires des Nations Unies ont formé d'anciens travailleurs du sexe aux techniques de la teinture textile afin de leur fournir une autre source de revenus. En République démocratique du Congo, les Volontaires ont organisé une levée de fonds en coopération avec le groupe afro-Caraïbes de la MONUC. Ils ont ainsi rassemblé des fonds pour couvrir les frais de scolarité des enfants orphelins du sida.

Le DOMP s'efforce aussi d'aider les pays hôtes au plan stratégique. En République démocratique du Congo, par exemple, le Conseiller pour le VIH/sida fournit des directives aux forces armées nationales sur la manière d'intégrer les programmes de sensibilisation. Tous les Conseillers sont membres du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida mis en place dans chaque pays hôte. Ces Groupes thématiques contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre l'épidémie.

De manière tout aussi importante, notre stratégie a consisté à renforcer l'appui à la question au sein du DOMP. Lors d'une conférence conjointe, tenue à New York, les commandants des forces et les responsables administratifs ont été informés de la politique et des initiatives prises concernant le VIH/sida au sein du Département. Les missions ont également mis sur pied des équipes spéciales sur le VIH/sida afin d'élaborer et de contrôler l'application des programmes sur le terrain. En Éthiopie et en Érythrée, une telle équipe s'est révélée déterminante pour entretenir le dynamisme de la réaction de la Mission face à ce problème.

Comment mesurons-nous l'effet de nos efforts? Comment savons-nous si les comportements évoluent? Les données fiables sur la prévalence du VIH dans les pays touchés par les conflits sont rares, et nous ne sommes pas en mesure de réaliser une surveillance épidémiologique des soldats de la paix. Mais le Département procède désormais à des missions d'évaluation plus systématiques. Nous collaborons

avec ONUSIDA à la mise en place de systèmes de surveillance et d'évaluation, s'appuyant sur des outils comme des enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (enquêtes CAP) spécialement conçues pour l'environnement des opérations de maintien de la paix. ONUSIDA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont réalisé une enquête sur l'application de la politique de l'ONU concernant le VIH/sida sur le lieu de travail afin d'identifier les lacunes et d'y remédier. Une enquête similaire qui sera menée au sein du DOMP nous permettra de renforcer encore notre stratégie de formation du personnel.

Nous devons faire en sorte de disposer de programmes de lutte contre le VIH/sida dynamiques et bien adaptés tout au long du mandat d'une opération de maintien de la paix. Nos efforts en sont encore aux premiers balbutiements de ce que nous envisageons comme un programme en expansion et en perpétuelle évolution. Cela signifie qu'il faudra doter en ressources et en personnel suffisants les bureaux chargés du VIH/sida. Cela signifie aussi qu'il faudra renforcer les partenariats existants et en établir de nouveaux au sein des Nations Unies, mais aussi avec les pays hôtes et les États Membres. Si nous voulons un jour renverser la tendance et stopper cette épidémie dévastatrice, nous devons concrétiser nos déclarations de bonne intention véritablement et durablement sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno pour son exposé très complet.

Je donne maintenant la parole à M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

M. Piot (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de tenir le Conseil de sécurité informé des actions entreprises pour mettre en œuvre la résolution 1308 (2000), concernant le sida et la sécurité. Je me félicite tout particulièrement de faire cet exposé au Conseil sous la présidence de l'Angola. Comme les membres le savent, dans maints endroits, le legs tragique que les conflits laissent est la propagation du VIH. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) redouble d'efforts pour, de concert avec les dirigeants angolais, faire en sorte que les dividendes de la paix dans le pays ne soient pas la victime d'un ennemi plus insidieux, le sida.

Lorsque le Conseil de sécurité a pour la première fois examiné la question du sida, en janvier 2000, pour adopter ensuite la résolution 1308 (2000), il a réorganisé la lutte mondiale contre le sida. Les dispositions prises par le Conseil ont préparé le terrain pour permettre à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale, en juin 2001, de reconnaître que le sida est un problème de sécurité extrêmement important.

Les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité – 1325 (2000) sur les femmes, 1379 (2001) sur les enfants et 1327 (2000) sur le rapport Brahimi – ont toutes renforcé sa détermination à faire en sorte que la question du sida soit prise en compte dans les réponses apportées aux conflits par la communauté internationale.

Pourtant, je constate avec regret que le Conseil de sécurité n'a pas saisi l'occasion de mentionner expressément le sida dans un certain nombre de ses récentes résolutions créant des missions de l'ONU et prorogeant leur mandat, surtout si l'on considère que certaines de ces missions sont déployées dans des régions déjà gravement touchées par l'épidémie du VIH/sida.

Néanmoins, la détermination du Conseil de sécurité a été indispensable pour rallier le soutien des gouvernements nationaux au principe d'une concertation accrue face à la menace du sida dans les opérations de maintien de la paix. Plus important encore, il a permis à ONUSIDA de travailler aux côtés des forces de défense et de défense civile dans plusieurs pays et a souligné la nécessité de s'attaquer aux multiples retombées négatives du sida sur la sécurité régionale et humaine.

ONUSIDA traite du sida et de la sécurité selon trois approches. Premièrement, nous avons, conjointement avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), pris les mesures appropriées pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 1308 (2000) relatives aux forces de maintien de la paix. Deuxièmement, nous avons ouvert la voie à l'action contre le sida à l'intérieur des forces armées. Troisièmement, nous intensifions l'action mondiale contre le sida, en tant que problème humanitaire et de sécurité de premier plan. Je voudrais à présent revenir sur chacun de ces points.

Premièrement, comme vient de le dire M. Guéhenno, ONUSIDA et le DOMP sont en train de

mettre en place une collaboration solide, je ne répéterai pas ce qu'il a dit à ce sujet. En travaillant côte à côte, nous avons obtenu que toutes les opérations de maintien de la paix comprennent un volet sur le sida.

Des conseillers pour le VIH/sida, adjoints à temps plein aux principales opérations de maintien de la paix, travaillent au quotidien dans les domaines de la prévention et des soins au sein des missions ainsi qu'avec les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida et, dans le cadre de différentes missions, avec les responsables d'ONUSIDA au niveau des pays.

De plus, nous sommes en train de mettre en place une base de données complète destinée à cibler et à évaluer les activités sur le VIH/sida auprès des soldats de la paix. Nous avons créé une carte de sensibilisation au VIH/sida qui contient une poche spéciale pour un préservatif. Pour l'instant, cette carte est disponible dans 10 langues, la version en chinois étant prévue pour bientôt. À l'heure actuelle, nous distribuons 50 000 cartes par an aux soldats de la paix en mission ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents pour qu'ils les distribuent durant la formation assurée avant le déploiement.

En réponse à un débat tenu au Conseil, j'ai mis en place, en novembre 2001, un groupe d'experts sur le dépistage du VIH/sida auprès du personnel des opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui est présidé par le juge australien Michael Kirby et réunit des membres des forces armées et des représentants du DOMP. Son rapport a servi de base à la formulation de la politique du DOMP, et je note avec satisfaction que le DOMP s'emploie actuellement à clarifier sa position sur le dépistage afin d'encourager le recours accru aux consultations et au dépistage du sida dans les missions de maintien de la paix. Tout à l'heure, M. Guéhenno nous a donné des détails sur cette entreprise et sur ses résultats.

Il est vrai aussi que les pays qui accueillent des missions de maintien de la paix demandent de plus en plus que les soldats de la paix soient soumis à un test de dépistage obligatoire. Je reste convaincu qu'il vaut mieux régler ce problème en amont plutôt qu'en aval : avec des directives judicieuses, le dépistage volontaire du VIH devrait être monnaie courante dans les opérations des forces de défense.

Malgré des progrès incontestables dans la réduction des effets du sida sur les opérations de maintien de la paix, des problèmes importants

demeurent. Premièrement, comme nous venons de l'entendre, les données fiables sur la propagation du VIH/sida chez les soldats de la paix et dans les pays en proie à des conflits continuent de faire défaut. ONUSIDA veille donc à ce que nous disposions de meilleures mesures de référence et de moyens d'évaluer les progrès.

Deuxièmement, l'action contre le sida au niveau des soldats de la paix doit être étayée par une concertation au plus haut niveau. Les ministres de la défense et les chefs d'état-major devraient toujours avoir un œil sur la situation liée au sida. Troisièmement, la viabilité est un défi majeur : les soldats de la paix étant relevés à intervalles relativement courts, il est impératif de renforcer l'action au niveau des missions dans les programmes en cours des services armés.

J'en viens maintenant au deuxième point : la question du sida dans son ensemble au sein des forces armées. Les soldats de la paix sont détachés et démobilisés de leur armée nationale. En travaillant avec l'armée, aussi bien dans les pays fournisseurs de contingents que dans d'autres, nous avons pu élaborer des normes de conduite à l'intention du personnel en uniforme ainsi que des activités modèles permettant de faire face efficacement au problème du sida.

À l'heure actuelle, nous travaillons en étroite collaboration avec les forces armées pour veiller à ce que la sensibilisation au VIH/sida et la prévention aient lieu avant le déploiement et soient renforcées à l'étape de la démobilisation. Au moins 38 pays disposent désormais d'une stratégie nationale sur le sida à l'intention des forces armées, ce qui était l'un des objectifs de la résolution 1308 (2000).

ONUSIDA et ses parrains, dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sont engagés dans une cinquantaine de pays, où ils interviennent aux côtés de jeunes recrues, de soldats de la paix, de membres de la police et des services d'immigration pour faire de la prévention et renforcer la prise en charge du VIH/sida. Nous avons mis au point des outils fondamentaux, tels que des guides de programmation et du matériel d'éducation par les pairs. Les jeunes recrues, hommes et femmes, sont nos cibles privilégiées parce que,

comme beaucoup de jeunes adultes, ils sont les plus exposés.

L'un des objectifs est d'institutionnaliser l'information sur le sida dans les programmes de formation des forces armées. Cela a été fait au sein des forces de défense ukrainiennes, avec le concours d'ONUSIDA et, surtout, du FNUAP. Des efforts dans ce sens ont été déployés auprès des gardes-frontières dans le Bengale occidental ainsi qu'auprès des forces armées et de la police de l'Uruguay, tandis qu'une action similaire vient d'être lancée au sein des forces publiques de la Fédération de Russie et du Bélarus.

Afin de tirer un maximum de leçons de cette entreprise, ONUSIDA publie des études de cas sur la prévention et la prise en charge du sida au sein des forces armées et auprès des soldats de la paix de l'ONU présents en Érythrée, comme cela est indiqué dans le rapport dont le Conseil de sécurité est saisi. Il en sera de même prochainement avec le cas de l'Ukraine et de la Thaïlande. Les résultats de ces premières études sont à la fois peu encourageants et porteurs d'espoir. L'initiative a permis d'identifier les domaines dans lesquels nous pouvons tous prendre de meilleures mesures. De plus, nous avons mis un accent particulier sur le recrutement de conseillers en matière de sexesécificité dans les situations de conflit et d'après-conflit, comme les membres du Conseil ont pu l'entendre, il y a quelques instants.

En complément à mon propos sur les forces armées, j'ajouterai que nous avons multiplié les mesures visant l'ensemble du personnel du système des Nations Unies. Les cartes de sensibilisation au sida destinées aux soldats de la paix, par exemple, sont actuellement revues pour être adaptées à tout le personnel humanitaire, tandis que le matériel d'éducation par les pairs destiné aux forces armées sert de modèle à un programme d'éducation à l'intention de toute le personnel de l'ONU.

Concernant le troisième et dernier point, je voudrais exposer brièvement la situation dans laquelle le sida pose une menace à la sécurité mondiale, tel que prévu dans la résolution 1308 (2000), bien qu'elle soit plus complexe que cela.

Dans les régions les plus touchées par le sida, la crise a atteint son paroxysme en termes de capacités humaines. Le sida accroît gravement l'instabilité économique et l'insécurité alimentaire. Il peut même affecter la gestion des affaires politiques et

compromettre le fonctionnement des États. La prochaine génération d'orphelins aura besoin d'un appui sans précédent. Le mois dernier, le Conseil des chefs de secrétariat a avalisé un plan, soumis par le Programme alimentaire mondial et ONUSIDA, visant à intensifier la lutte contre le sida menée par le système des Nations Unies en Afrique du Sud. Ce plan prône une intervention de grande envergure combinant l'aide au développement sur le long terme et l'assistance humanitaire d'urgence, dans la mesure où ces deux éléments sont aujourd'hui essentiels dans les pays les plus affectés.

Notre action vise en partie les régions où l'épidémie est en train d'apparaître et où les chances d'endigement sont donc les plus grandes, par exemple en Europe orientale et partout en Asie. Mais nous devons aussi intervenir dans les États où le sida a épuisé les capacités nationales au point qu'une aide au développement massive et coordonnée s'impose de toute urgence pour conjurer l'effondrement de l'État.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est intéressé pour la première fois à la question du sida en janvier 2000, il faisait oeuvre de pionnier. Ce que le Conseil de sécurité a réalisé alors continue de porter ses fruits. Il a engagé un processus qui nous a permis de mettre les soldats de la paix et les services en uniforme à l'avant-garde d'une riposte mondiale efficace au VIH/sida.

L'année prochaine, je présenterai au Conseil un rapport détaillé sur les résultats obtenus concernant la résolution 1308 (2000). Cependant, l'étendue des résultats parmi les soldats de la paix et les services en uniforme est déjà évidente.

Le VIH/sida concerne chacun des 42 000 soldats et officiers de police placés sous le commandement des Nations Unies. Nombre d'entre eux servent dans des régions à taux de prévalence élevé – un tiers est en Afrique – et ils souffrent tous d'être séparés de leur famille et de travailler dans un état de tension. À moins que nous ne relevions le défi du VIH, la durabilité de ces opérations et leur contribution précieuse à la sécurité mondiale seront menacés.

Cependant, pour le personnel concerné, une opération de maintien de la paix n'est qu'une petite partie de chaque carrière. Nous ne pouvons nous contenter de sensibiliser au sida uniquement dans le contexte d'opérations de maintien de la paix. J'invite les États Membres à faire en sorte que tous les services en uniforme, y compris les futurs et les anciens soldats

de la paix, puissent participer à des programmes de formation continue sur le VIH/sida.

Notre objectif, qui est également celui du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), est simple. Nous voulons faire en sorte que tous les soldats de la paix et les services en uniforme soient à l'avant-garde de la lutte contre le sida – comme nous venons de l'entendre.

Le sida n'est pas seulement le grand défi moral de notre époque. Il est également un gigantesque obstacle au développement, la cause de crises économiques et la principale menace à la sécurité et à la stabilité élémentaire de bien des nations. Nous remercions le Conseil de sécurité du rôle qu'il a joué pour identifier et relever ce défi, et attendons de lui qu'il continue à montrer la voie.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative, ainsi que Peter Piot et Jean-Marie Guéhenno pour leurs exposés respectifs.

Il est tout à fait approprié que nous ayons une telle réunion deux ans après le dernier débat du Conseil sur le VIH/sida, alors que le dernier rapport du Secrétaire général sur les progrès faits dans la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida – adoptée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale – est d'une lecture tellement sinistre. Pour dire les choses simplement, nous ne réussissons pas à affronter efficacement la pandémie mondiale du VIH/sida. Nous savons maintenant que les objectifs fixés pour 2005 par la session extraordinaire de l'Assemblée générale ne seront pas atteints. Cependant, nous savons mieux que jamais ce qu'il faut faire.

Ceci est inacceptable. Nous devons combler le fossé entre nos connaissances et la mise en oeuvre effective. Il faut cimenter la volonté politique collective pour atteindre nos objectifs et nous devons agir vite.

J'ai entendu soutenir que le Conseil de sécurité n'a pas à débattre du VIH/sida, comme si la résolution 1308 (2000) ne démontrait pas clairement les raisons pour lesquelles cette pandémie a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Les personnes qui vivent dans les zones de conflit sont davantage exposées à la violence sexuelle. Les forces

démobilisées posent un risque particulier. Les militaires ont généralement des taux d'infection plus élevés que les civils. Si l'espérance de vie diminue d'une génération en l'espace d'une décennie – je dis bien : diminue d'une génération en l'espace d'une décennie –, comment cela ne peut-il pas être une menace à la sécurité de l'État?

Le Royaume-Uni est convaincu que l'ampleur du problème exige des réponses de la part des différents organes de l'ONU et de toutes ses institutions. Il ne s'agit pas de savoir qui doit agir, mais plutôt de savoir si collectivement nous faisons tous autant que nous pouvons et autant qu'il est nécessaire de faire.

Bien entendu, ce problème inspire des réticences à certaines institutions, mais le VIH/sida est, depuis le début, une question délicate – pour les individus, pour les familles et les communautés, pour les gouvernements et pour les institutions régionales ou internationales également. Mais ne pas faire face à cette question, ne la fera pas disparaître.

Gardant ceci en tête, j'estime qu'une question essentielle se pose au Conseil de sécurité : pouvons-nous et devons-nous faire davantage pour appuyer le Secrétaire général dans les mesures qu'il prend pour lutter contre cette urgence mondiale qu'est le VIH/sida?

Pour répondre à cette question, je voudrais aborder aujourd'hui trois points clefs : premièrement, nous avons besoin d'évaluer le lien entre la sécurité humaine et le VIH/sida; deuxièmement, nous avons besoin de suivre et d'évaluer de plus près les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1308 (2000); et, troisièmement, nous avons besoin de prévoir des sessions de fond du Conseil de sécurité en 2004 et 2005 pour examiner de façon plus approfondie ces questions.

Avant de passer à ces problèmes, je souhaiterais dire quelques mots au sujet du VIH/sida et des opérations de maintien de la paix dans le contexte de la résolution 1308 (2000). Il est maintenant généralement reconnu qu'une approche nationale et multisectorielle est nécessaire pour faire efficacement face au VIH/sida. Une telle approche devrait inclure les secteurs de sécurité civile et militaire, ainsi que les secteurs de la santé, de l'éducation et autres secteurs pertinents.

Mais, parallèlement, nous insistons davantage sur la recherche de solutions régionales aux conflits régionaux, notamment pour ce qui est du déploiement des forces de maintien de la paix issues des régions concernées. Nous savons que dans certaines des régions les plus durement touchées par le VIH/sida, le taux d'infection dans l'ensemble de la population peut aller jusqu'à 37 %. Mais, dans certains secteurs, nous savons que le taux parmi le personnel de sécurité civile et militaire peut être de deux à cinq fois plus élevé que le taux constaté dans l'ensemble de la population.

Ceci non seulement pose un risque à la sécurité et à la stabilité nationales, mais compromet aussi les possibilités d'opérations de maintien de la paix régionales dans les zones les plus durement touchées. Comme il y a de moins en moins de travailleurs adultes disponibles, et que le nombre d'orphelins ne cesse d'augmenter, il n'est pas difficile de prédire un avenir dans lequel de nombreux pays et régions rencontreront d'importantes difficultés à maintenir leur stabilité nationale et à augmenter leur influence mondiale alors qu'ils luttent contre les répercussions du VIH/sida. Tout cela nuit aux possibilités d'opérations de maintien de la paix.

C'est pourquoi nous accueillons avec chaleur et appuyons le travail du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et d'autres organismes pour appuyer les Gouvernements dans leurs efforts visant à élaborer des stratégies nationales de sensibilisation et à mettre au point des programmes de formation et des services de dépistage et de conseil pour lutter contre la propagation du VIH/sida parmi les effectifs civils et de sécurité.

J'estime qu'il est effectivement encourageant d'entendre que des progrès ont été réalisés. Il est essentiel que le travail d'ONUSIDA et du DOMP continue de recevoir le plein appui du Conseil de sécurité. Mais nous estimons également qu'il est important d'entreprendre davantage pour déterminer l'ampleur du problème et l'impact de la réponse apportée jusqu'à présent. Examiner les enseignements tirés nous aidera à discerner ce qu'il y a d'autre à faire, par qui et à quel moment.

Pour élargir le sujet, j'aimerais citer le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Colin Powell, à la session spéciale sur le VIH/sida tenue en septembre, lorsqu'il a décrit le VIH/sida dans les termes suivants :

« plus dévastateur qu'une attaque terroriste ou qu'une arme de destruction massive... Tel un tyran cruel, ... le sida peut détruire des pays et déstabiliser des régions entières. » (A/58/PV.4)

Le Royaume-Uni partage cette opinion. Le VIH/sida est fort capable de déchirer le tissu social, détruire des économies et effacer les avancées du développement des 30 dernières années. Dans les régions les plus durement touchées, et notamment en Afrique subsaharienne, il s'attaque aux ressources humaines de base et affaiblit les capacités institutionnelles qui sont vitales pour préserver la sécurité et la stabilité. La crise alimentaire récente en Afrique n'est qu'un symptôme des effets du VIH/sida sur la sécurité humaine.

Le Conseil de sécurité doit clairement faire savoir qu'il donne la pleine mesure de ses capacités pour oeuvrer de concert avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social afin de veiller à ce que la riposte globale du système des Nations Unies soit cohérente, intégrée et efficace. Si nous n'appréhendons pas mieux le lien entre la sécurité humaine et le VIH/sida, cela pourrait constituer une lacune dans nos connaissances. Nous devons faire en sorte de la combler. C'est seulement quand notre compréhension de cette question se sera enrichie par des discussions et des débats que nous pourrons prendre toute la mesure de l'ampleur et de l'éventail du rôle potentiel du Conseil de sécurité.

Mais il nous faut réduire la menace dont nous venons d'entendre parler, qui pèse sur le maintien de la paix et sur les sociétés dans lesquelles les soldats de la paix opèrent. Relevons ce défi et, ce faisant, nous disposerons de puissants moyens d'action pour appuyer l'impulsion donnée en la matière par le Secrétaire général. Je voudrais faire trois propositions spécifiques : premièrement, en 2004, sur la base d'un rapport intérimaire du Secrétaire général, le Conseil de sécurité devrait tenir un nouveau débat consacré au VIH/sida pour examiner de quelle façon nous pourrions donner plus complètement suite à la résolution 1308 (2000). Deuxièmement, nous devrions nous inspirer de l'expérience d'ONUSIDA, du Département des opérations de maintien de la paix, des groupes de la société civile et d'autres pour donner une claire preuve des liens entre la paix, la sécurité et le VIH/sida et, point capital, en proposant des mesures concrètes. Troisièmement, nous devrions demander au Secrétaire général de regrouper ces deux volets dans une

évaluation finale à présenter pour examen au Conseil de sécurité en 2005.

Pour terminer, je voudrais rappeler ce qu'a dit le Secrétaire général lors de la suite donnée par l'Assemblée générale aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire, en septembre :

« Il ne peut être question de prétendre que nous avons d'autres problèmes plus graves et plus urgents à régler. Ou de dire que d'autres événements nous ont forcés à reléguer à l'arrière-plan le problème du sida. Des événements, il y en aura toujours.

Le sida doit constamment figurer en tête de nos préoccupations, sur les plans politique et pratique. » (A/58/PV.3, p. 3)

Deux semaines avant la Journée mondiale du sida, nous devons clairement montrer la détermination du Conseil de sécurité d'aider le Secrétaire général à faire en sorte que le VIH/sida reste prioritaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des excellentes propositions qu'il a faites.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui consacrée à l'application de la résolution 1308 (2000). C'est un sujet extrêmement important. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno et le docteur Piot de leur mise à jour, de leurs déclarations et du travail accompli.

Il est clair que, collectivement, nous avons accompli beaucoup, pourtant nous ne pouvons que constater la nécessité de poursuivre fermement nos efforts conjoints à l'avenir.

Il y a près de quatre ans, le 10 janvier 2000, nous avons assisté à la première séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen d'un problème de santé, le VIH/sida. Je me souviens très bien qu'au début, nous débattions pour savoir si nous devions même aborder la question et si le VIH/sida représentait véritablement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Finalement, les membres du Conseil ont convenu que le VIH/sida méritait l'attention du Conseil, car le VIH/sida menace de faire plus de morts et de mettre en danger plus de sociétés qu'aucun autre conflit donné dont traitait le Conseil de sécurité. Comment, en effet,

ne pouvait-il pas représenter une menace à la paix et à la sécurité internationales?

En outre, dans la mesure où le VIH/sida touche les jeunes, les jeunes soldats, les jeunes parents, les jeunes agents du service public, les jeunes médecins et les jeunes enseignants, il menace l'avenir de nombreux pays.

Comme l'a fait observer le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 2001, « Nulle guerre dans le monde n'est plus destructrice que la pandémie du sida » (*A/S-26/PV.1*). En septembre 2003, l'Ambassadeur Jones Parry avait évoqué les observations qu'il avait faites à la session extraordinaire.

Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, près de quatre ans après le premier débat tenu au Conseil, et trois ans après l'adoption par le Conseil de la résolution 1308 (2000), le VIH/sida continue de représenter une menace urgente à la paix et à la sécurité.

La résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité traite des liens entre le VIH/sida, la paix et la sécurité. Le dernier débat consacré à la résolution s'est tenu en janvier 2001, il y a presque trois ans. Aujourd'hui, nous avons entendu le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) évoquer les tâches redoutables de la mise en oeuvre et les progrès réalisés jusqu'ici, et ils avaient en effet de nombreuses informations à nous communiquer, plus encore que ce qui aurait facilement pu s'inscrire dans le cadre de brefs exposés oraux au Conseil de sécurité.

Un grand nombre des informations entendues aujourd'hui sont encourageantes. Nous apprenons avec satisfaction le dynamisme de la coopération entre ONUSIDA et DOMP. Nous nous félicitons de la nomination au Département des opérations de maintien de la paix d'un conseiller sur les questions de VIH/sida. Nous prenons acte des progrès importants que cette personne a réalisés dans l'accomplissement des responsabilités du DOMP découlant de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Ils devraient être présents dans toutes les missions, et je note que M. Guéhenno déclare que c'est l'intention du DOMP.

Nous sommes également heureux d'être tenus informés des efforts importants réalisés par le DOMP en matière de formation à la sensibilisation. Les cartes de sensibilisation au VIH/sida réclamées en janvier 2001 représentent à l'heure actuelle un puissant outil potentiel en matière d'éducation non seulement des soldats de la paix, mais aussi des forces armées nationales et régionales. Elles devraient devenir un document régulièrement distribué à toutes les opérations de maintien de la paix le plus rapidement possible.

Je rends hommage à l'attachement personnel du docteur Piot à la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité et reconnais la contribution apportée par le Directeur d'ONUSIDA en matière de lutte contre le sida, de sécurité et d'action humanitaire. Nous saluons ONUSIDA pour le travail réalisé à l'appui des actions nationales contre le VIH/sida auprès des effectifs des services nationaux en uniforme. C'est essentiel pour lutter contre ce problème et ils ont fait là un excellent travail. Nous sommes particulièrement impressionnés par la série de documents intitulée « Impliquer les effectifs des services nationaux en uniforme dans la lutte contre le VIH/sida, notamment dans l'examen des politiques et programmes mis en oeuvre auprès des soldats de la paix et des effectifs des services nationaux en uniforme ». Les membres disposent de certains des documents, qui sont placés sur la table devant eux.

Il importe de reconnaître que des progrès ont été enregistrés, mais un long chemin reste encore à parcourir. M. Guéhenno a mentionné les défis principaux qui consistent à faire mieux comprendre aux participants des opérations de maintien de la paix et aux communautés locales avec lesquelles ils entrent en contact les causes du VIH/sida et les moyens de prévenir sa propagation. J'ai pris note de ce qu'il a dit sur la difficulté de travailler avec 92 nations et 42 000 membres du personnel sur le terrain. Il s'agit certainement d'une tâche redoutable, mais les efforts d'ONUSIDA pour travailler avec les effectifs militaires nationaux sont une composante clef dans la lutte contre le VIH/sida, tout comme le sont les propres efforts de l'ONU.

J'ai également pris note de ce que M. Guéhenno a déclaré à propos de la nécessité de procéder de façon plus systématique à l'évaluation des missions et d'élargir des programmes en constante évolution. C'est tout à fait juste. À cet égard, nous serions intéressés de

savoir s'il est possible de mesurer le succès relatif des interlocuteurs pour le VIH et le sida, en comparaison de celui des conseillers sur les questions de VIH/sida dans les missions qui en sont dotées. Nous sommes aussi heureux de voir qu'il y a maintenant un poste à plein temps de conseiller sur les questions de VIH/sida et reconnaissons la générosité du Gouvernement danois, qui finance le Fonds d'affectation spéciale sur le VIH/sida du DOMP. Nous nous inquiétons de ce qu'il adviendra du poste de conseiller une fois que les fonds seront épuisés en 2004. Je voudrais savoir si le DOMP et l'ONUSIDA envisagent la création d'un poste permanent.

Au plus haut niveau, mon gouvernement est pleinement attaché à la lutte mondiale contre le VIH/sida. Les États-Unis sont le principal donateur en matière d'aide dans la lutte contre le VIH/sida, ayant fourni en 2002 près de la moitié de la totalité des financements internationaux en matière de lutte contre le VIH/sida. Nous avons des programmes bilatéraux dans plus de 75 pays et, en janvier, le Président Bush a annoncé son plan d'urgence d'aide dans la lutte contre le VIH/sida, étendu sur une durée de cinq ans et représentant un montant total de 15 milliards de dollars. En mai, ce plan a reçu force de loi avec un très large appui du Congrès. Cela représente l'engagement de fonds le plus important de l'histoire pour une campagne internationale de santé publique contre une maladie déterminée. Le plan continue nos vastes programmes bilatéraux en mettant l'accent sur 14 des pays les plus touchés en Afrique et dans les Caraïbes. Nous sommes également le principal donateur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme avec des annonces de contribution d'un montant total de 1,6 milliard de dollars. En outre, nous nous sommes expressément engagés à aider à appliquer la résolution 1308 (2000) au niveau national et dans nos relations bilatérales.

Dans le cadre du partenariat international de lutte contre le VIH/sida en Afrique, le Département de la défense des États-Unis collabore avec les forces armées africaines dans le but d'élaborer des politiques portant sur le VIH/sida dans un contexte militaire en développant des programmes éducatifs sur la prévention destinés tant au personnel militaire africain qu'aux communautés africaines, cela afin de réduire la propagation du VIH/sida au sein de leurs effectifs. Des lois récentes ont élargi le programme afin d'y inclure la prévention du VIH/sida au niveau mondial parmi les

forces militaires d'autres pays. Grâce à ce programme, notre Département de la défense aide les forces armées de certains pays à créer des politiques de lutte contre le VIH/sida pour leur personnel, à adapter et à fournir des programmes de prévention sur le VIH/sida, à former le personnel militaire en vue de mettre en oeuvre, maintenir et évaluer les programmes de prévention du VIH/sida, et d'aider les pays à intervenir efficacement dans le mode de vie militaire afin de diminuer les attitudes et les comportements à haut risque.

Les États-Unis ont également financé la préparation et l'impression d'une brochure de formation en matière de sensibilisation et de prévention du VIH/sida destinée à servir aux forces de maintien de la paix.

Au sein de ses propres forces, l'armée américaine applique une politique de dépistage obligatoire. Chaque année, les autorités militaires reçoivent l'ordre de procéder à une formation obligatoire à la prévention, en mettant l'accent sur la façon d'éviter les comportements à haut risque. Et point à relever, la formation initiale reçue par chaque membre des forces armées en ce domaine est décrite dans les dossiers individuels. Mon Gouvernement demeure attaché à la pleine application de la résolution 1308 (2000) et nous étudions les moyens de rendre cette mise en oeuvre plus efficace. Le VIH/sida est tout à fait évitable et, en appliquant efficacement cette résolution, la transmission au sein des forces de maintien de la paix, des forces armées et des communautés au sein desquelles elles servent pourrait être prévenue.

J'ai écouté avec intérêt les propositions énoncées par mon collègue britannique et je voudrais appuyer sa demande tendant à ce que le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA présentent un rapport officiel au Conseil l'année prochaine, tandis que le Conseil reviendrait sur cette question régulièrement.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions tout d'abord d'avoir convoqué cette séance pour examiner l'application de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Cette convocation reflète votre sagesse et nous aimerions saisir l'occasion pour vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé les travaux de ce Conseil de sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, ainsi que le

docteur Peter Piot, chef du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Le syndrome d'immunodéficience acquise (sida), dont l'apparition et l'identification remontent au début des années 80, s'est propagé très rapidement et a eu un grand impact sur la société. Il est maintenant devenu une pandémie mondiale qui, comme nous le savons, a déjà fait plus de 24 millions de morts. En adoptant la résolution 1308 (2000), nous avons donné une nouvelle dimension au problème du sida, celle de son impact sur la stabilité et la sécurité mondiales – impact qui comporte des dimensions multiples. Comme l'a signalé ONUSIDA :

« Dans les régions où le VIH/sida a atteint des proportions épidémiques, il détruit les structures de ce qui constitue un État : les individus, les familles, les communautés, les institutions politiques et socioéconomiques, et également les forces de police et militaires qui garantissent la protection des institutions de l'État. »
(*ONUSIDA, Fact Sheet No 1*)

Et, comme le dit bien le rapport d'ONUSIDA dans le cas de l'Érythrée qui nous a été distribué au cours de cette séance, pour un petit pays comme l'Érythrée, le sida est « un ennemi invisible qui est devenu un problème de sécurité nationale ». D'autre part, nous savons également que dans les zones de conflit et d'après conflit, le personnel militaire participant aux opérations de la paix risque fortement de contracter et de transmettre le sida. Les recherches entreprises montrent que le changement intervenu dans la nature des opérations de maintien de la paix est un facteur significatif dans ce processus. En effet, au cours de la dernière décennie, le rôle des soldats dans les opérations de maintien de la paix a changé, ils doivent dorénavant participer à une série d'activités humanitaires qui ne sont pas directement liées à leur état militaire. Comme le signale un éminent expert, le docteur Tripoli, le risque d'infection augmente pour le personnel militaire lorsqu'on demande aux contingents militaires d'intervenir dans des situations d'urgence complexes. Il s'agit souvent de situations ou de pays où les institutions civiles se sont effondrées et, surtout, où la prévention du VIH est très difficile, voire impossible. Notamment dans certains pays où les forces de maintien de la paix sont déployées, il n'y a pratiquement pas de Ministère de la santé ou bien il a cessé d'exister.

Les rapports ont montré également que les constants déplacements, l'éloignement prolongé de leur famille, les pressions du milieu militaire, entre autres facteurs, amènent le personnel militaire à des rencontres occasionnelles et non protégées qui tendent à propager la maladie. Mais cela n'enlève rien aux remarquables résultats qui ont été atteints en utilisant les forces de maintien de la paix à des fins humanitaires dans les situations de guerre ou de guerre civile; cela souligne simplement la nécessité de prendre des précautions supplémentaires.

Le rapport d'ONUSIDA « On the front line » ajoute une nouvelle dimension au problème posé. L'ONU a élaboré une réponse coordonnée à la résolution 1308 (2000) en matière de prévention durant la conduite de ses propres opérations de maintien de la paix. Mais cela ne semble pas être le cas lorsque l'ONU est remplacée par des entités régionales dans la conduite d'une opération de maintien de la paix par des organisations régionales telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc.

Dans le cas du Chili, notre armée a créé un réseau de vigilance qui se concrétise par des centres de détection déployés dans l'ensemble du pays et dotés d'une infrastructure particulière adaptée à leur fonction, de procédures techniques et d'un personnel qualifié. Et tout cela s'inscrit dans le cadre du plan de médecine préventive concernant le sida. Ces mêmes objectifs ont été très utiles dans la préparation du personnel de notre armée qui a participé et participe actuellement à des missions de paix, dans des zones à risque d'après conflit telles que le Timor-Leste, le Kosovo ou la République démocratique du Congo, de sorte que la formation de nos forces armées a permis aux forces nationales non seulement d'éviter la contagion, mais aussi de contribuer à l'éducation de secteurs de la population de ces pays sur les systèmes de prévention, de détection et d'appui pendant le traitement.

Nous sommes bien entendu prêts à partager les enseignements que nous avons tirés de ce travail avec tout pays que notre expérience de terrain intéresse.

Pour terminer, j'aimerais exprimer notre appui aux recommandations formulées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et par le rapport auquel j'ai fait référence,

et demander qu'à la date anniversaire de la résolution 1308 (2000), au mois de juillet de l'année prochaine, le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA soumettent ensemble un rapport décrivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette importante résolution.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et M. Piot de leurs exposés extrêmement riches en information.

Nous accordons une grande importance à la coordination des efforts internationaux, au sein desquels l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central, pour répondre efficacement aux plus graves défis auxquels le monde doit faire face, dont le VIH/sida fait assurément partie. Nous considérons qu'il est tout aussi important d'examiner cette question dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La lutte mondiale contre le VIH/sida exige une direction politique vigoureuse, un engagement individuel et l'adoption de mesures concertées et concrètes assorties de ressources techniques et financières. Ceci a été souligné par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Ivanov, lorsqu'il a pris la parole au mois de septembre de cette année dans le cadre des séances plénières de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées à la suite à donner à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001.

L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont déjà grandement contribué à l'élaboration d'une stratégie de riposte efficace à la propagation du VIH/sida. Nous nous félicitons des réalisations pratiques accomplies dans ce domaine par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) principalement, mais également par l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que toute une série d'autres organismes du système des Nations Unies.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, joue un rôle majeur sur ce sujet, par son implication personnelle constante et par l'action décisive qu'il a eue dans l'établissement du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

La Fédération de Russie a dès le départ soutenu la mise en place de ce Fonds, et nous avons contribué à la mise en place de ses arrangements administratifs et juridiques et à sa création. Nous avons déjà fourni 4 millions de dollars au Fonds, et au mois de décembre nous comptons apporter 1 million de dollars supplémentaires, en vue d'arriver au total auquel s'est engagé le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, à savoir 20 millions de dollars.

Le VIH/sida pose de graves obstacles au développement des États. Cette épidémie dévastatrice consomme les ressources et le potentiel des pays et a un impact négatif sur leur situation socioéconomique dans son ensemble. En dernière analyse, comme pour tout autre grave problème mondial, celle-ci a un impact négatif sur la sécurité et la stabilité internationales.

Dans ce contexte, il est naturel que le Conseil de sécurité examine globalement cette question. Le Conseil l'a déjà examinée dans le cadre de l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité en Afrique au mois de janvier 2000, et dans le cadre des opérations de maintien de la paix au mois de juillet 2000.

Le Président (*parle en anglais*): Je salue la présence du Secrétaire général à ce débat important.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): J'aimerais exprimer notre reconnaissance pour la tenue de la présente séance, qui s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre la propagation de l'épidémie du VIH/sida, et s'applique particulièrement aux opérations de maintien de la paix en cours dans différentes parties du monde. L'objectif est de sensibiliser les membres des opérations de maintien de la paix à la question de la prévention et de la lutte contre cette épidémie, et de les former en la matière, afin de contenir et d'empêcher la propagation de l'épidémie sur le terrain. Permettez-nous, Monsieur le Président, de nous joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et saluer sa présence parmi nous durant notre débat sur cette question très importante.

Nous souhaitons remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, pour les informations qu'il a fournies sur l'application par le Département des opérations de maintien de la paix des dispositions de la résolution 1308 (2000) relatives à la question. Nous souhaitons indiquer que la sensibilisation, la formation et l'engagement en faveur des mesures suivies par

l'administration font en définitive partie de la campagne globale pour lutter contre cette épidémie au niveau mondial et y mettre fin.

Ma délégation souhaite exprimer son admiration et sa satisfaction devant la teneur du rapport de M. Guéhenno sur les mesures de lutte contre le VIH/sida dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en particulier parce que mon pays accueille depuis 1974 environ 1 000 soldats de la paix dans le cadre de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant. Nous tenons à remercier le M. Peter Piot, le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), pour sa déclaration, qui contenait des informations de base et des faits que la communauté internationale doit prendre sérieusement en compte pour parvenir à endiguer cette épidémie. Nous souhaitons confirmer que les efforts d'ONUSIDA sont fondamentaux et vitaux au sein des efforts internationaux.

L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organismes concernés des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la santé, jouent un rôle fondamental pour permettre à la communauté internationale de lutter contre cette épidémie, surtout étant donné les effets de cette maladie sur la stabilité et la sécurité dans certains pays. Nous souhaitons indiquer ici que, pour avancer encore sur la voie de ce qui a déjà été réalisé, des efforts internationaux et la coopération internationale sont fondamentaux et nécessaires. Nous tenons à exprimer au Secrétaire général Kofi Annan notre reconnaissance pour les efforts qu'il a personnellement déployés à cet égard.

Il y a un besoin urgent d'allouer davantage de fonds, que ce soit au niveau international ou national. Il est nécessaire de soutenir le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, et de fournir des médicaments aux personnes infectées, surtout dans les pays en développement. Nous ne devons pas oublier le rôle vital que jouent les organisations non gouvernementales et les organisations nationales et internationales qui sont actives dans ce domaine. Toutes ces démarches contribuent au renforcement des efforts internationaux de lutte contre le VIH/sida. Le document issu de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale représente une base importante pour la lutte de la communauté internationale contre cette maladie. J'aimerais confirmer que l'élimination de cette maladie

passera par une coopération entre les pays du monde et par une assistance aux pays pauvres et en développement pour soutenir leurs efforts nationaux. Ceci est nécessairement lié aux avancées technologiques et scientifiques internationales, qui devraient aboutir à l'émergence de vaccins, de meilleurs traitements et à l'élaboration de médicaments plus efficaces.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne a reconnu ce danger très tôt, particulièrement pour les forces armées, et il a considéré le VIH/sida comme une cause de préoccupation majeure. En 1987, nous avons mis en place un programme national de lutte contre le VIH/sida. Nous avons élaboré un plan national reposant sur une stratégie multisectorielle, qui a abouti à la mise en place d'une commission nationale sur le VIH/sida, laquelle a déployé ses efforts dans tous les domaines, conformément à ce qui est indiqué dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.

Grâce aux efforts déployés par les autorités sanitaires syriennes ainsi qu'au rôle des organisations privées et des associations sociales et religieuses, le taux de propagation de cette maladie en République arabe syrienne est très faible. En 2003, le Comité national de lutte contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles s'est donné les priorités suivantes : renforcement de l'engagement de toutes les autorités nationales dans les efforts de lutte contre le sida, les plans nationaux et les activités pédagogiques et médiatiques à cet égard; renforcement et développement des capacités et des ressources nationales dans le cadre de la lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles et des soins aux personnes infectées; intégration des programmes de prévention du sida aux programmes de santé en matière de reproduction et de soins de santé de base ainsi qu'aux programmes scolaires; renforcement de la recherche et des études épidémiologiques sur la question; et mise en place d'une base de données sur le sida. Nous accordons une attention particulière à la sensibilisation des populations, et en particulier des forces armées, au problème du sida.

Cependant, malgré les progrès enregistrés, nos efforts de mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida sont entravés par la pénurie de ressources, tant sur le plan financier qu'humain, à l'échelon national.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois de plus que la République arabe syrienne se tient prête à faire tout son possible afin de renforcer les efforts que nous déployons de concert pour faire échec à cette épidémie et assurer ainsi à l'humanité un avenir plus souriant et plus sain.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite de l'initiative prise par la présidence angolaise d'organiser cette séance dans le cadre du suivi de la résolution 1308 (2000) sur le VIH/sida. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), M. Piot, des exposés détaillés qu'ils nous ont faits ce matin au sujet de la mise en oeuvre de la résolution. Nous saluons également la présence parmi nous du Secrétaire général, que nous remercions de prendre part à cette séance et de souligner ainsi l'importance universelle de cette question.

Nous aimerions également rappeler le rôle personnel de sensibilisation joué à cet égard par l'Ambassadeur Holbrooke, qui a contribué à faire reconnaître que ce problème du VIH/sida constituait une menace à la paix mondiale et, par là, à l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est également en partie à lui que nous devons la résolution 1308 (2000).

De nombreux progrès ont été réalisés depuis cette adoption et les efforts déployés à l'échelon international ont été renforcés. Cependant, force est de reconnaître que le nombre de personnes séropositives et atteintes du sida ne cesse d'augmenter. De plus, certains signes alarmants sont apparus de la propagation croissante de cette maladie à de nouvelles régions du monde jusque-là épargnées.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en juin 2001 au VIH/sida nous a permis de renforcer l'appui fourni à la lutte contre le VIH/sida au niveau mondial. La Déclaration d'engagement qui en est issue établit un cadre d'action complet et efficace, assorti d'un calendrier de réalisation de certains objectifs et fait le lien, également, entre les conflits armés et la propagation du VIH/sida. Ce processus nécessite d'être suivi de très près par l'Assemblée générale comme par le Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des réunions de haut niveau organisées à l'Assemblée générale, le 22 septembre, et auxquelles

ont participé de nombreux chefs d'État et de gouvernement. Parmi les autres initiatives sur ce sujet, citons également la mise en place du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les efforts déployés par l'Organisation mondiale de la santé.

Le Fonds est devenu un nouvel outil très efficace de mobilisation de ressources financières cruellement nécessaires, et que l'on pourrait aussi utiliser pour les programmes spéciaux requis pour la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000). L'Allemagne a, pour sa part, promis une contribution de 300 millions d'euros à ce fonds d'ici 2007.

Nous nous félicitons d'apprendre dans les exposés de M. Guéhenno et de M. Piot que le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA ont déjà mis en oeuvre un certain nombre de dispositions concrètes, destinées à permettre simultanément une réduction du risque de propagation du VIH/sida dans les zones de conflit et la protection des populations locales et des contingents de maintien de la paix déployés sur place contre l'infection. Nous sommes fermement convaincus qu'une formation du personnel dans le domaine du VIH/sida doit faire partie intégrante de toutes les missions. Nous considérons que la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité est à voir en conjonction avec la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et la résolution 1460 (2003) sur les enfants et les conflits armés. Ces trois résolutions devraient représenter des maillons essentiels des futures missions de maintien de la paix au moment de la définition de leur mandat.

À cet égard, les négociations récentes autour de la mise en place de la Mission des Nations Unies au Libéria ont été très encourageantes. Il existe manifestement une prise de conscience accrue au sein du système des Nations Unies, comme au sein du Conseil, de l'imbrication étroite de ces trois questions et de la nécessité de les traiter à titre prioritaire si l'on veut que les missions de maintien de la paix soient des succès viables à long terme. Nous encourageons fermement le Département des opérations de maintien de la paix à poursuivre sa collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme au sujet du déploiement de conseillers pour l'égalité des sexes chargés des zones en conflit et sortant d'un conflit.

Nous souscrivons totalement au message de fond des exposés de MM. Guéhenno et Piot, à savoir qu'il est nécessaire de faire encore davantage pour réduire le risque de contamination des forces de maintien de la paix par le VIH ou le risque de propagation par elles de la maladie. À cet égard, pour reprendre les termes de la Déclaration d'engagement, ma délégation tient à redire que la prévention doit être le fondement de notre action. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée que les forces de maintien de la paix et le personnel en uniforme peuvent et doivent prendre la tête de la lutte contre la propagation du VIH/sida. Nous encourageons, par conséquent, le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA à continuer d'insister sur une formation préalable du personnel avant son déploiement, ainsi que sur la poursuite des activités de sensibilisation et d'éducation pendant les périodes de déploiement dans les pays à forte prévalence, notamment par le biais des conseillers chargés de la question du VIH/sida.

Nous tenons également à souligner que c'est au premier chef aux pays qui déploient le personnel qu'incombe la responsabilité de déployer du personnel correctement formé. Ces pays doivent veiller à ne déployer que du personnel de maintien de la paix conscient du risque que comporte un déploiement dans des pays à fort taux de VIH/sida et au fait des mesures de précaution à utiliser. Nous devons tous faire plus, dans nos différents pays, pour sensibiliser encore mieux nos forces armées au problème du VIH/sida, et ce à une époque où les jeunes de nombreux pays occidentaux, dont l'Allemagne, sont de moins en moins conscients du risque d'infection au VIH/sida. Cela comprend, bien sûr, l'accroissement des tests volontaires avant et pendant le déploiement.

Près de trois ans après l'adoption de la résolution 1308 (2000), il nous semble que des structures de dépistage/test volontaire devaient maintenant faire partie intégrante de toutes les opérations de maintien de la paix. Or il semble que ce ne soit pas toujours le cas. Nous avons ainsi appris, cet été, dans le cadre de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ne disposait pas de structures de dépistage. Nous savons gré au Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, d'avoir depuis rectifié cet état de choses.

Pour finir, je voudrais dire que ma délégation est favorable à la proposition faite par plusieurs orateurs

de reprendre l'examen de cette question dans une prochaine séance du Conseil, dans le courant de 2004.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général adjoint M. Guéhenno et M. Piot pour les exposés détaillés et complets qu'ils viennent de nous présenter. Ces exposés sont particulièrement utiles pour nous aider à nous faire une idée générale de la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) et des défis qui nous attendent. Les recommandations pertinentes faites par les orateurs sont également éclairantes et méritent d'être examinées sérieusement par le Conseil.

Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général à ce débat.

Non seulement le VIH/sida menace la santé mais il ralentit également le développement économique et social et la stabilité des pays et des régions touchés. Il est devenu l'un des problèmes non traditionnels les plus graves de notre monde en matière de sécurité. Ces dernières années, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, en particulier, ont porté une attention plus soutenue à la question du VIH/sida. Lors de la récente réunion de haut niveau sur le VIH/sida, les pays ont réaffirmé leur détermination de lutter contre cette maladie et leur conviction qu'ils la vaincraient. Il est désormais particulièrement urgent de prendre des mesures efficaces pour renforcer la coopération et la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et pour l'appuyer dans ses efforts. Le Conseil de sécurité peut également jouer le rôle qui lui incombe pour faciliter le règlement de ce problème.

La Chine se félicite de la série de mesures positives prises par le Département des opérations de maintien de la paix, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de renforcer la sensibilisation à la prévention parmi les soldats de la paix, de déployer des conseillers sur l'épidémie et de réviser le code de conduite des soldats de la paix. Ces mesures permettront certainement d'aider à assurer la sécurité des soldats de la paix et à leur permettre de remplir les mandats du Conseil de sécurité avec toute la diligence nécessaire. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de renforcer sa coordination et sa coopération avec les organismes internationaux pertinents pour leur permettre d'exploiter les points forts liés à leurs avantages respectifs comparatifs et la division du travail, ainsi que de promouvoir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le

développement dans le cadre de la campagne de lutte contre le VIH/sida conformément au calendrier fixé.

Le Gouvernement chinois a participé vigoureusement à la coopération internationale dans la lutte contre le VIH/sida. Nous nous sommes engagés à verser 10 millions de dollars en contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous coopérons à des projets avec les pays concernés et nous examinons activement la possibilité de collaborer avec les pays africains. La Chine est disposée à continuer de collaborer avec la communauté internationale dans un effort inlassable pour réduire les risques présentés par le VIH/sida et pour promouvoir le développement commun.

M. Raytchev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer la gratitude de ma délégation, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette réunion importante et pour avoir contribué à placer la question du VIH/sida parmi les principales priorités du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de la paix et le docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour leurs déclarations complètes et éclairantes.

Je profite également de cette occasion pour me féliciter de la présence du Secrétaire général, qui montre bien l'importance de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La propagation rapide et à large échelle du VIH/sida est fort inquiétante et fait l'objet de préoccupations justifiées. Cette épidémie entraîne de terribles souffrances, notamment dans les pays qui manquent de ressources suffisantes pour le traitement, les soins et l'appui aux malades. L'épidémie du VIH/sida ne touche pas seulement la santé. Elle a véritablement des dimensions démographique, économique, sociale et éthique. La pandémie du VIH/sida explique la grave crise du développement qui déstabilise des sociétés entières et menace la paix et la sécurité. Ma délégation reconnaît pleinement – comme cela est stipulé dans la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité – qu'il existe des liens évidents entre la pandémie du VIH/sida, la paix et la sécurité. Les déplacements de population résultant d'un conflit alimentent la propagation du VIH/sida, mais l'épidémie elle-même entraîne des crises sociales et économiques qui peuvent menacer la stabilité et la sécurité. Il y a

donc un lien entre la lutte contre la propagation du VIH/sida et la prévention des conflits armés. Cela appelle une réponse coordonnée de tous les organismes pertinents des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité.

La résolution 1308 (2000) porte sur la santé des soldats de la paix et sur les dangers liés à la propagation de la maladie, mais également sur l'activité de plaidoyer que ces personnels peuvent exercer en encourageant des comportements responsables. La Bulgarie est convaincue que les soldats de la paix peuvent contribuer au travail de prévention. Nous nous félicitons des débats actuellement en cours au sein du système des Nations Unies sur les diverses manières dont les situations humanitaires ou de conflit augmentent parfois les risques de transmission du VIH pour les réfugiés et les communautés d'accueil, ainsi que pour le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur le terrain.

À cet égard, nous convenons qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts pour appliquer les plans d'action concernant le VIH/sida qui existent déjà. Mon pays appuie pleinement les objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session extraordinaire sur le VIH/sida. La Bulgarie a appliqué les principaux objectifs de cette Déclaration pour 2003 et s'engage à atteindre les objectifs fixés pour 2005 et 2010.

La Bulgarie a la chance de compter parmi les pays qui ont un faible taux de prévalence du VIH/sida. Néanmoins, le Gouvernement bulgare a manifesté clairement son engagement et sa volonté politique fermes de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le taux de prévalence du VIH/sida à un bas niveau. En outre, mon pays estime que les stratégies nationales sont essentielles pour faire face au VIH/sida et pour encourager l'élaboration de stratégies nationales à long terme, qui englobent l'éducation, la prévention, le dépistage volontaire et confidentiel ainsi que les services de conseil. En 2001, le Gouvernement bulgare a adopté une stratégie nationale et un plan d'action national pour la prévention et la lutte contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles pour la période 2001-2007.

Nous sommes conscients qu'il incombe avant tout aux gouvernements nationaux de veiller à ce que les soldats de la paix reçoivent une formation et une

éducation appropriées. À cet égard, je tiens à signaler que le personnel militaire bulgare reçoit une formation régulière sur toutes les questions ayant trait à la prévention du VIH/sida. Les services de dépistage et de conseil, sans contrainte et en confidentialité à l'intention du personnel de maintien de la paix sont une pratique bien établie en Bulgarie. Les soldats de la paix bulgares sur le terrain se voient également proposer des services de dépistage et de conseil. En outre, des responsables de la question du VIH/sida font partie du personnel de maintien de la paix bulgare. En 2003, une série de campagnes d'information sur le VIH/sida ont été organisées à l'intention des forces armées bulgares. Le personnel militaire bulgare a participé aux programmes d'éducation sur la planification stratégique du VIH/sida à Monterrey, aux États-Unis. À cet égard, nous voudrions recommander à tous les pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix de proposer des services de conseil et de dépistage sans contrainte et en confidentialité tant avant qu'après le déploiement.

Ma délégation félicite ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix pour leurs efforts dans le domaine du maintien de la paix et du VIH/sida. Nous nous félicitons de l'approche globale adoptée par ONUSIDA et le Département pour régler la question du VIH/sida en ce qui concerne les personnels militaire et civil ainsi que les travailleurs humanitaires et les groupes de population vulnérables. La Bulgarie appuie vigoureusement l'approche susmentionnée et exhorte tous les organismes des Nations Unies à coopérer pleinement et à tous les niveaux avec ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix.

La pandémie du VIH/sida ne peut être combattue de manière appropriée que si l'ensemble du système des Nations Unies agit au niveau mondial et selon une démarche intégrée. Il est fondamental de faire preuve d'ouverture d'esprit, de solidarité à tous les niveaux et d'une orientation politique résolue si nous voulons lutter contre les stigmates, la discrimination et le rejet qui accompagnent souvent le VIH/sida. Le monde est aujourd'hui confronté à un défi gigantesque et nous devons prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits de l'homme et la dignité humaine face à cette maladie qui compromet le développement économique et la prospérité sociale de tous les pays qu'elle frappe.

M. de La Sablière (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat très important sous votre Présidence.

Le Secrétaire général l'a marqué avec force : la lutte contre le sida doit rester au centre de nos préoccupations. Nous appuyons sans réserve l'action déterminée qu'il mène pour que les Nations Unies s'y consacrent par tous leurs moyens.

Depuis l'adoption de la résolution 1308 en juillet 2000, le sida a malheureusement continué à décimer des populations entières. Des générations de femmes et d'hommes ont été arrachées à la vie, d'innombrables enfants sont devenus orphelins, des sociétés sont profondément meurtries et déstabilisées. Nous connaissons les conséquences de la pandémie sur l'organisation sociale, l'administration, les infrastructures, y compris sanitaires et médicales, la production agricole, et l'éducation. Dans certaines régions, en particulier en Afrique, la situation est devenue tragique.

Et pourtant des signes d'espoir sont apparus, qui nous laissent penser que la progression du sida n'est peut-être plus une fatalité insurmontable. La prise de conscience des enjeux est devenue désormais universelle, comme l'a montré la séance de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre dernier. Nous commençons à en voir les effets, dans nos politiques nationales, dans les progrès que nous réalisons dans les enceintes internationales. Je pense en particulier à la mise en place du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ou encore aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur de l'accès des plus pauvres aux médicaments.

Ce combat exige cependant une mobilisation exceptionnelle, dont nous partageons tous la responsabilité. Nous devons redoubler d'efforts pour tenir les engagements pris ensemble aux Nations Unies en 2001. On connaît l'engagement de la France et des Européens dans cet effort. Le Président de la République française en a rappelé le sens devant l'Assemblée générale, en septembre dernier. Il vise à répondre à ce qui est désormais, comme l'a déclaré le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une urgence sanitaire mondiale.

Dans cette action collective, le Conseil de sécurité doit continuer à jouer tout son rôle. Nous avons en mémoire la réunion importante du 10 janvier

2000 consacrée à l'impact du sida sur la paix et la sécurité en Afrique. La résolution 1308 (2000) s'inscrit dans la suite de ce débat. Notre première responsabilité est de l'appliquer rigoureusement. Il est donc utile de faire le point régulièrement et je remercie à cet égard M. Piot, dont nous saluons les efforts inlassables, et M. Jean-Marie Guéhenno pour leurs exposés très complets. La France se réjouit naturellement des mesures prises et des actions mises en oeuvre, ainsi que de la coordination de tous les acteurs. Elles doivent être poursuivies sans relâche.

La France y travaille également pour ce qui la concerne. La lutte contre l'infection par le VIH/sida est l'une des priorités des armées françaises, qui, comme on le sait, sont présentes sur de nombreux territoires particulièrement touchés par la pandémie. La France est associée aux directives et aux programmes développés par le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP). Elle a élaboré des programmes nationaux fondés sur des stratégies à long terme, dans la logique de la résolution 1308 (2000). La prophylaxie s'appuie sur un ensemble de mesures collectives et individuelles, qui reposent essentiellement sur l'efficacité de la formation, la prévention, le dépistage et les conseils volontaires et confidentiels. Elles forment désormais l'un des volets importants de la préparation des forces armées aux opérations de maintien de la paix. La France poursuivra cette action et continuera bien entendu d'appuyer celle du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du DOMP et de tous ceux qui sont concernés. Elle est prête à partager son expertise et son expérience, si cela peut contribuer à l'amélioration et à la coordination de nos efforts. Il est important que le Conseil de sécurité, pour sa part, continue à suivre la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000).

Au-delà, nous sommes tous conscients de l'enjeu géostratégique qu'est devenue la pandémie du sida. Il s'agit sans aucun doute de l'une des menaces les plus fondamentales et les plus pressantes auxquelles notre monde doit faire face. Dans plusieurs régions, elle obère non seulement le progrès et le développement mais la paix et la sécurité elles-mêmes. En retour, la violence et l'instabilité accroissent les risques d'exposition à la maladie. La lutte contre le sida doit donc devenir un volet important des actions que nous menons pour prévenir les conflits et pour assurer l'avenir des sociétés qui en sortent.

Nous savons que les institutions des Nations Unies ont déjà le plus souvent intégré cette priorité dans leurs activités et leurs programmes. Elle doit devenir systématique, en fonction naturellement des spécificités de chaque situation. Nous devons également approfondir notre travail sur les liens entre le sida et la paix et la sécurité. Le Secrétaire général pourrait inclure un chapitre particulier dans ses rapports annuels. Je note aussi avec intérêt la proposition d'un rapport formel du Secrétariat en 2004, suggéré par mon homologue britannique, sur la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000). Je suggérerai, enfin, que le Conseil de sécurité, pour sa part, réfléchisse, avec le Conseil économique et social, aux moyens de répondre plus efficacement à ces enjeux. Nous compléterions ainsi notre contribution à l'indispensable mobilisation de tous.

M. Sow (Guinée) : Je voudrais remercier M. Jean-Marie Guéhenno et M. Peter Piot pour leurs importantes communications qui nous édifient sur le danger que constitue le VIH/sida, notamment dans les missions de maintien de la paix, ainsi que sur les mesures à prendre pour l'éradiquer.

Apparue au début des années 1980, la pandémie du VIH/sida est aujourd'hui devenue non seulement un problème de santé publique, mais également un défi majeur à tout développement, condition indispensable à la stabilité, à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique qui reste le continent le plus affecté par les questions de conflits, de développement et de VIH/sida doit davantage retenir l'attention, quand on sait que l'essentiel des conflits dans le monde a lieu sur ce continent où sont déployées plusieurs missions d'opérations de maintien de la paix, et non des moindres.

Le VIH/sida pèse en effet lourdement sur les secteurs les plus productifs et les plus actifs de l'Afrique, notamment sur les adultes dans la force de l'âge, les rares personnes qualifiées, les enfants et les femmes. L'érosion terrifiante des ressources humaines et financières qui en résulte fait du sida un problème essentiel pour la sécurité et le développement du continent africain. C'est ainsi que selon les statistiques officielles, en Guinée, le VIH prolifère à un rythme inquiétant, avec un taux moyen de séropositivité de 2,8 %. Les mineurs et les militaires sont les secteurs socioprofessionnels les plus affectés avec un taux d'infection respectif de 7 % et 6 %. Au plan géographique, la région forestière de la Guinée, où sont

localisés les mines d'or et de diamant ainsi que les camps de réfugiés libériens et ivoiriens, enregistre un taux de séropositivité supérieur à la moyenne nationale. Dans les camps de réfugiés, le taux d'infection se situe à près de 3,5 %. Ces données, quoique fragmentaires, mettent en évidence l'incidence des guerres et des troubles sociaux sur l'évolution de la pandémie du sida.

Les objectifs de la lutte contre le sida sont des engagements communs aux États membres de la communauté internationale. Leur réalisation requiert un partenariat véritable et plus efficace aux plans national, régional et mondial.

En devenant un défi sans précédent pour l'ONU, le sida interpelle l'action coordonnée et l'adaptation des missions dévolues à ses organes compétents, dont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Ma délégation salue, à cet égard, la mise en place par le Secrétaire général de la Commission VIH/sida et gouvernance en Afrique, sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Par ailleurs, il convient de souligner que les questions des ressources et de l'accès aux médicaments demeurent des questions fondamentales à surmonter. Ma délégation renouvelle son appréciation à la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi qu'à l'accord conclu à l'Organisation mondiale du commerce sur les médicaments génériques. Il convient que les dispositions relatives à la mise à disposition des fonds et médicaments aux nécessiteux tiennent compte des impératifs de célérité que dictent l'urgence sanitaire et le besoin impérieux de paix.

Si l'organisation de cette séance procède du souci, pour le Conseil, d'assurer un suivi de la résolution 1308 (2000), ma délégation estime que la bataille contre le VIH/sida ne peut être gagnée que grâce à une coopération internationale décisive des différents acteurs de la communauté internationale. Cela est reconnu par le Conseil de sécurité qui, en adoptant ladite résolution, a non seulement reconnu la gravité des effets dévastateurs du VIH/sida, mais aussi réaffirmé la nécessité d'une action internationale coordonnée pour le combattre. Et, tout en rappelant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil, la résolution a souligné la préoccupation du Conseil face

aux effets négatifs potentiels de ce fléau sur la santé du personnel des opérations internationales de maintien de la paix, y compris le personnel de soutien.

Dans le cadre de la solidarité internationale, il convient de noter que la Déclaration du Millénaire, la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 2001, ainsi que les conclusions du débat plénier de haut niveau du 22 septembre 2003 sur le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement constituent des sources d'inspiration qui ont, heureusement, ouvert la voie à de nouvelles formes d'alliances et de partenariats pour combattre le VIH/sida.

Le Conseil de sécurité, de son côté, doit mettre à la disposition des opérations de maintien de la paix les outils nécessaires pour trouver des solutions aux répercussions structurelles profondes du VIH sur les capacités à faire face au développement de la paix et de la sécurité.

La constitution de missions d'enquête et de travail sur le VIH/sida dans les missions de paix et au sein des populations hôtes, l'identification de conseillers et de coordonnateurs pour le VIH/sida dans les grandes missions des opérations de maintien de la paix, le placement de conseillers au Département des opérations de maintien de la paix, l'élaboration de stratégies pour la prévention et le conseil, le soutien des initiatives nationales, notamment en faveur des hommes en uniforme, de même que le recrutement de conseillers sur les sexospécificités et les actions initiées dans les pays à un taux de prévalence élevé, tel que révélé dans le rapport qui nous a été présenté, constituent des actions positives qui doivent être soutenues.

Ma délégation apprécie ces dispositions prises dans le cadre d'une meilleure collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA, telles qu'énumérées par les exposants. Il convient à présent de tirer les leçons du chemin parcouru, d'évaluer les acquis et de projeter l'avenir avec persévérance. Pour ce faire, nous estimons que les deux institutions doivent partager l'expérience acquise et renforcer leur coopération avec les autres partenaires, notamment les États Membres, les organisations non gouvernementales, la société civile et les autres organismes du système des Nations Unies. Cette synergie permettra, sans nul doute, de déterminer

davantage la nature et l'ampleur des problèmes posés par le VIH/sida, d'identifier les obstacles à surmonter, de dégager des plans d'action spécifiques et de formuler des recommandations en vue d'une action globale plus efficace dans le cadre du combat contre ce fléau dans les opérations de maintien de la paix.

En outre, ma délégation estime qu'il convient d'examiner la question du VIH/sida dès le début de la planification des missions de maintien de la paix et que les pays fournisseurs de contingents doivent intégrer dans leur cursus de formation le volet VIH/sida. L'ONU devra apporter une assistance à cet égard.

En somme, la lutte contre le VIH/sida doit être intégrée aux programmes de démobilisation, désarmement, réinsertion et relèvement en tant que facteurs de renforcement de la sécurité et de la stabilité dans les régions en crise ou dans les situations d'après conflit.

Dans les opérations de maintien de la paix, il est indispensable d'établir en complément de meilleurs systèmes statistiques pour le suivi et l'évaluation des progrès et de contribuer au renforcement des capacités locales ou régionales dans les domaines techniques.

Mon pays, qui est l'un des principaux contributeurs de contingents, continue de tirer les leçons de sa participation aux opérations de maintien de la paix. Ainsi, dans le cadre de sa politique nationale contre le VIH/sida, le Gouvernement guinéen a mis un accent particulier sur le volet formation, notamment sur la prévention et le conseil, aux niveaux des garnisons militaires, ainsi que des unités de l'armée et de la police. L'engagement personnel des autorités nationales, notamment de la Première Dame de la République dans les garnisons militaires et dans les camps de police, particulièrement auprès des épouses et des enfants de militaires et des policiers, constitue un acquis qui mérite d'être noté.

Ma délégation estime que l'implication des ministères de la défense et de la sécurité dans les mécanismes nationaux de lutte contre le sida contribuera à une meilleure coordination des actions nationales dans la lutte contre le VIH/sida. Il convient également d'élaborer des programmes de lutte contre ce fléau dans les pays hôtes, particulièrement dans ceux qui affichent un taux de prévalence élevé.

Vaincre le sida n'est pas uniquement un impératif moral, un service à rendre à des millions de personnes

infectées ou affectées d'une manière ou d'une autre par ses effets dévastateurs. C'est une urgence politique et humanitaire si nous voulons voir nos aspirations à la paix, à la sécurité et au développement solidaire se concrétiser. C'est pourquoi, ma délégation attache la plus grande importance à nos débats du fait qu'ils attestent du ferme engagement du Conseil de sécurité de contribuer à relever les défis que pose le VIH/sida en tant que menace d'une ampleur sans précédent pour la vie et la sécurité de l'humanité.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Ghéhenno, et M. Peter Piot, le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de leur exposé sur les mesures prises en vue de mettre en oeuvre la résolution 1308 (2000).

L'épidémie de sida est devenue une urgence mondiale qui menace la sécurité, la paix et le développement économique et social de tous les pays, pas seulement ceux situés dans les régions touchées. Il n'est donc pas surprenant que certains pays considèrent cette maladie, le sida, comme la principale menace à leur sécurité. En Afrique seulement, cette maladie a causé plus de décès que l'ensemble des récents conflits qu'a connus ce continent.

Ce combat exige une réponse basée sur une action collective, par le biais d'une coopération internationale. Le contrôle sanitaire de la maladie, déjà complexe et compliqué, est rendu encore plus difficile dans des situations de conflit qui entraînent des ruptures institutionnelles, l'effondrement des services sanitaires et éducatifs de base, le déchirement des liens sociaux, l'interruption des processus productifs et le déplacement interne forcé des personnes. Ces conflits créent des réfugiés, augmentent les cas de sévices sexuels et de prostitution et génèrent la violence, le chaos et la destruction. Tous ces facteurs, comme l'a indiqué M. Piot dans son rapport, créent des conditions de nature à accélérer la propagation du sida et d'autres maladies contagieuses. Le personnel militaire, qu'il s'agisse du personnel régulier ou de celui des opérations de maintien de la paix, n'est pas exempt du risque de contracter ou de répandre cette maladie.

Dans ce contexte, le Mexique estime que la nomination d'un conseiller en matière de VIH/sida auprès du Département des opérations de maintien de

la paix (DOMP) et la création de centres de coordination sur le sida dans les missions sont des mesures adéquates. Ma délégation estime que le Conseil devrait continuer de collaborer et de mettre en place des mesures pour atteindre l'objectif, dans le cadre de la résolution 1308 (2000), de réduire la propagation du sida d'ici à 2015, comme l'a énoncé la Déclaration du Millénaire.

Il est important que le Département continue d'encourager les États Membres, dans le respect le plus strict des droits de l'homme, à offrir sans aucune contrainte des services de dépistage et de conseil confidentiels relatifs au sida à tout le personnel des opérations de maintien de la paix, tant avant qu'après son déploiement. Ma délégation est également consciente de ce que ce type de services, du fait de son coût élevé, dépasse la capacité financière des pays en développement fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix. Par conséquent, le Mexique exhorte tous les États Membres concernés à renforcer la coopération internationale entre leurs organes nationaux compétents pour prêter aide à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques de prévention, de dépistage et de traitement du sida au bénéfice du personnel prêt à être déployé dans de telles opérations. Le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du DOMP, qui reçoit des contributions du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de lutte contre le sida est un bon exemple de ce type d'efforts communs que nous devrions encourager.

À notre avis, nous pourrions explorer l'élaboration d'un plan d'action assorti de stratégies concrètes pour les missions de paix, en collaboration avec les organismes de santé et les organisations non gouvernementales. Dans ce plan, nous pourrions envisager les mesures suivantes : une coopération technique directe avec les États affectés, notamment l'analyse épidémiologique; l'élaboration de matériel éducatif et de rapports de surveillance du sida destinés à la population; le développement de stratégies de prévention; la promotion de la recherche sur les tendances épidémiologiques du sida dans les pays affectés et leurs voisins; la promotion de la coopération technique entre les missions qui ont des composantes sida et les pays affectés afin d'encourager l'échange d'expériences, de techniques et des enseignements tirés; et le renforcement de la vigilance dans les pays

qui peuvent être vulnérables et qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Le Mexique a joué un rôle actif dans la lutte contre le sida. Récemment, en conjonction avec neuf pays latino-américains, nous avons négocié un accord qui permet de baisser sensiblement les prix des médicaments et des tests de laboratoire. Suite aux récents accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Mexique va lancer la production de médicaments génériques de qualité vérifiée au profit de la population des pays les moins avancés qui en a besoin.

De même, mon pays est convaincu de l'importance de la coopération régionale et internationale, et c'est pourquoi nous offrons les capacités de nos institutions publiques pour former du personnel de santé, pour partager l'expérience accumulée, et pour offrir des conseils techniques dans l'élaboration d'indicateurs qui permettent d'évaluer tant l'impact de l'épidémie que la réponse générale qui y est apportée.

Pour terminer, Monsieur le Président, le Mexique souhaiterait, par votre intermédiaire, demander au Secrétaire général qu'il présente en juillet 2004 un rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) qui contienne également des recommandations spécifiques pour renforcer les instruments mis à notre disposition au titre de cette résolution.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite d'avoir à nouveau inclus ce sujet important au programme de travail du Conseil, dans la mesure où, comme il a été dit plus tôt par d'autres délégations, l'examen de la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) n'a pas été fait depuis plus de deux ans.

D'autres délégations ont fait mention de la relation entre le sida, en tant que menace à la paix et à la sécurité, et son impact dévastateur sur les sociétés des pays affectés. Ma délégation souscrit à ces remarques mais, pour être brève, je vais me concentrer en particulier sur la question de la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) en Espagne.

La résolution 1308 (2000) exhorte les États Membres à mettre en place des stratégies nationales à long terme d'éducation, de prévention, de dépistage et de conseil, sans aucune contrainte et en confidentialité, et de traitement du VIH/sida pour son personnel, en

tant que part importante de la préparation à la participation aux opérations de maintien de la paix.

L'Espagne, par l'entremise du Ministère de la défense, et en collaboration avec le Ministère de la santé, a mis au point un programme annuel de prévention du VIH/sida dans ses forces armées. Ce programme s'étend à différents domaines : en premier lieu, le domaine éducatif, au moyen de campagnes et de journées d'information visant le personnel militaire pour l'informer des mécanismes de transmission de la maladie et des moyens de prévention; le domaine de la formation, par la mise à jour et le perfectionnement continus des connaissances du personnel de santé militaire en matière de VIH/sida; le domaine épidémiologique, avec l'élaboration de programmes et d'enquêtes de surveillance épidémiologique de l'infection par le VIH/sida, ainsi que d'identification et de prévention des comportements à risque; et enfin, le domaine de la prévention, en distribuant aux membres des contingents espagnols déployés dans les opérations de maintien de la paix, en tant qu'élément du bagage sanitaire individuel, du matériel de prévention contre le VIH/sida. En définitive, par ces mesures, l'Espagne a essayé de mettre en application les dispositions de la résolution 1308 (2000) faisant face, dans ce domaine très concret mais en même temps capital, à l'énorme défi que représente le sida.

En ce sens, je souhaite souligner en conclusion que la détermination de l'Espagne face à ce défi se manifeste non seulement dans ce contexte, mais aussi au niveau national à travers plan national contre le sida, ainsi qu'au niveau international, plus particulièrement avec la contribution de l'Espagne au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui se monte actuellement à 50 millions de dollars.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaite vous exprimer, Monsieur le Président, la gratitude de ma délégation pour la tenue de la présente séance du Conseil de sécurité sur la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000). Le Pakistan, en tant que principal pays fournisseur de contingents, accorde une grande importance aux délibérations du Conseil aujourd'hui.

Nous remercions M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et le docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le

VIH/sida (ONUSIDA), de leurs exposés détaillés. Leurs analyses ont donné au Conseil un aperçu des activités normatives et opérationnelles découlant de l'application de la résolution 1308 (2000) et des faits nouveaux survenus depuis son adoption. C'est l'occasion pour le Conseil d'examiner et de faire avancer la mise en oeuvre de la résolution.

L'adoption de la résolution 1308 (2000) représente une évolution importante dans les activités du Conseil de sécurité, dans la mesure où elle reconnaît que la pandémie du VIH/sida est également exacerbée par la violence et l'instabilité. Le Conseil a reconnu le lien existant entre la prolifération des conflits armés et la propagation du VIH/sida. Les mouvements de population causés par les conflits accélèrent la propagation de la maladie. Ceci souligne la nécessité d'une riposte rapide et efficace du Conseil face aux situations de crise. La prévention et le règlement des conflits doivent donc être la première ligne de défense contre la propagation de l'épidémie dans les situations de conflit.

En même temps, la résolution a reflété le rôle possible du personnel des opérations de maintien de la paix dans la propagation du VIH/sida. Il serait peut-être bon de connaître le nombre de soldats de la paix qui ont transmis l'infection ou l'ont contractée au cours de leur mission. Nous nous demandons si des évaluations ont été faites pour déterminer l'ampleur de la propagation de l'épidémie causée par les missions de maintien de la paix comparativement à la dimension mondiale de la pandémie. Nous devons mettre en garde contre toute tentative de diaboliser les soldats de la paix tant que nous ne disposons pas d'une base de données précise, de crainte de donner une image erronée du problème.

La conduite du personnel de l'ONU, en particulier des contingents des opérations de maintien de la paix, devrait toujours être impeccable et irréprochable. Déployer des membres du personnel des opérations de maintien de la paix qui pourraient être porteurs d'infections sexuellement transmissibles est inacceptable; leur comportement dangereux avec les civils sous leur protection est encore plus répréhensible. Le personnel de l'ONU qui met en danger la vie des civils avilit les nobles traditions de l'action humanitaire et de l'ONU, jetant ainsi le discrédit sur l'une et l'autre. Les pays fournisseurs de contingents devraient prendre des mesures disciplinaires rigoureuses pour empêcher qu'une telle

situation ne se produise. Ils devraient appliquer une politique de « tolérance zéro » à l'égard de ceux qui, au lieu de protéger les personnes confiées à leur garde, les exposent à des dangers mortels.

Nous attendons de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents que les normes les plus élevées régissent le comportement des troupes déployées sous le drapeau de l'ONU. Il ne faut ménager aucun effort pour veiller à ce que les soldats de la paix se conduisent selon les codes de conduite voulus et adoptent le meilleur comportement possible afin de se protéger eux-mêmes et de protéger les populations avec lesquelles ils pourraient entrer en contact.

Les principes du code de conduite pour le personnel humanitaire élaboré par le Comité permanent interorganisations et par ONUSIDA déconseillent vivement les relations sexuelles entre les agents humanitaires et les bénéficiaires de leur intervention. Le rôle du personnel en uniforme et des forces de maintien de la paix s'agissant de prévenir la propagation de la maladie dans les zones de conflit est extrêmement important. La résolution 1308 (2000) a reconnu qu'avant son déploiement dans les opérations de maintien de la paix, le personnel devait suivre une formation, avoir accès à des services de dépistage, sans contrainte et en confidentialité, et bénéficier de conseils et de traitements. À cette fin, il est essentiel d'améliorer la capacité des soldats de la paix de s'ériger en défenseurs et en acteurs efficaces afin de sensibiliser et de prévenir contre la transmission du VIH/sida.

Le Pakistan, en tant que principal pays fournisseur de contingents, est pleinement conscient des lourdes responsabilités que nous assumons lorsque nous déployons nos troupes dans le cadre des missions de maintien de la paix. De manière générale, nous sommes fiers de nos états de service qui sont demeurés irréprochables tout au long des dizaines de missions de maintien de la paix de l'ONU auxquelles nous avons participé. Le comportement de nos soldats sur le terrain s'inscrit principalement dans les nobles traditions de leur religion, qui leur enseigne le respect des femmes, des personnes âgées et des enfants. Leur formation – mise à part leur étude approfondie de l'art de la guerre – insuffle en eux le sens de la discipline. En outre, avant de déployer nos troupes dans les missions de l'ONU, chaque soldat subit le test du VIH et reçoit les directives et la formation nécessaires sur le

VIH/sida. Heureusement, le Pakistan n'est pas le seul pays à respecter des règles aussi scrupuleuses. La plupart des autres pays fournisseurs de contingents jouissent de la même réputation.

Enfin, la résolution 1308 (2000) a reconnu l'importance d'une riposte coordonnée à la pandémie. À cet égard, nous nous félicitons des efforts conjugués du Département des opérations de maintien de la paix et d'ONUSIDA dans notre lutte contre le VIH/sida dans les zones de conflit. Nous les assurons de notre plein appui à la mise en oeuvre de la résolution.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous remercier d'avoir pris l'initiative d'inscrire la question importante du VIH/sida à l'ordre du jour de nos travaux d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Jean-Marie Guéhenno et M. Peter Piot de leurs exposés riches en enseignements. La présence, parmi nous, tout à l'heure du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, est la preuve de l'importance de la question dont nous débattons et de l'intérêt qu'il porte à la lutte contre cette pandémie.

La résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité dont nous évaluons aujourd'hui l'application a dégagé un train de mesures nécessaires pour lutter contre la propagation du sida dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire. Il s'agit en particulier des mesures sur l'éducation et la formation à dispenser au personnel des opérations de maintien de la paix avant leur déploiement sur le terrain en matière de prévention du VIH/sida, de son dépistage et de son traitement. Nous nous félicitons donc des progrès qui ont été réalisés, mais beaucoup reste à faire dans cette oeuvre qui s'inscrit dans la durée. Tout cela ressort clairement des exposés que nous avons suivis de M. Guéhenno et de M. Piot.

La pandémie du sida s'alimente du conflit et des mouvements de population que le conflit engendre. Parmi les réfugiés, les femmes et les filles sont surtout les personnes les plus exposées à l'infection par le virus du sida. Nous partageons l'avis selon lequel la formation et l'apprentissage des méthodes de protection dont bénéficient les agents humanitaires, les forces militaires et de police concernant la prévention du VIH/sida sont les initiatives qui doivent être poursuivies.

Depuis son apparition il y a deux décennies, le virus du sida s'est répandu rapidement à l'échelle

mondiale. Toutefois, les deux tiers des 42 millions de personnes porteuses du virus vivent en Afrique, où l'épidémie s'est développée à un rythme infernal. Ce fléau menace la survie de populations entières, affectant surtout les catégories de population en âge de travailler. Ceci se traduit par une aggravation des difficultés sociales, avec notamment l'augmentation dramatique du nombre d'enfants orphelins dès le plus bas âge. Mais également, ce phénomène se traduit par une détérioration de la situation économique. Les pays les plus touchés par l'épidémie en Afrique connaissent également un ralentissement sensible du taux de leur croissance. Par ailleurs, dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, près de la moitié des forces armées de police est affectée par le virus du sida. La sécurité et l'ordre sont donc menacés à l'intérieur du pays, comme en dehors de leur frontière.

Les effets du VIH/sida sont à l'évidence si dévastateurs qu'ils hypothèquent le développement du continent africain, pour ne pas dire son avenir. Aussi, au niveau national, il convient d'intensifier la politique de prévention, d'élargir progressivement l'accès aux traitements et de développer des centres de dépistage volontaires du VIH/sida. C'est ce à quoi s'attache le Cameroun tant auprès de la population civile que des forces armées et de la police, notamment dans les casernes.

Nous pensons en effet que la prévention doit devenir le pilier essentiel de la lutte que mène la communauté internationale contre ce fléau. Il s'agit d'une lutte collective dans laquelle l'ONU doit continuer à jouer un rôle de plus en plus prépondérant.

Ma délégation souscrit pleinement aux recommandations qui ont été exprimées par ONUSIDA, et nous partageons également les vues exprimées ici sur la nécessité d'un rapport d'évaluation conjoint élaboré par ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le VIH/sida est une pandémie qui ignore les frontières et que la lutte pour son éradication nécessite une solidarité internationale conséquente à l'échelle mondiale. Il nous faut, comme l'a dit le Secrétaire général il y a quelques mois, conjuguer volonté politique, mobilisation des ressources et action concrète pour mieux assurer l'avenir du monde. C'est la seule voie qui s'offre à nous pour relever ce défi, l'un des plus redoutables pour la vie et la dignité

humaine, pour l'exercice effectif des droits de l'homme et pour le plein épanouissement des populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Angola.

Je souhaiterais commencer par exprimer ma gratitude à Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et à M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), pour leurs exposés détaillés sur la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité – une étape importante franchie par le Conseil de sécurité dans la lutte contre la pandémie du sida et dans sa réponse aux préoccupations très importantes manifestées par la communauté internationale au sujet de cette question très délicate.

Les objectifs fixés dans cette résolution pour garantir un comportement responsable et sûr du personnel humanitaire et des contingents de maintien de la paix et promouvoir leur sensibilisation à des mesures de prévention, ainsi que l'appel lancé pour une collaboration accrue entre les organisations nationales et le personnel en uniforme et l'intégration de leurs activités dans de plus larges réponses nationales, constituent aux yeux de ma délégation des stratégies importantes permettant de progresser sur le front de la lutte contre la pandémie de VIH/sida.

Nous saluons les efforts déployés par les organes de l'ONU, et en particulier l'engagement constant du Secrétaire général dans la lutte contre le VIH/sida. Dans ce contexte, la création du Fonds mondial constituait l'une des mesures les plus ambitieuses.

Nous saluons également les efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix et par ONUSIDA pour renforcer la coopération internationale en vue d'élaborer des réponses multisectorielles et multiformes aux défis à relever.

La pandémie du sida est une question de santé, de développement et de sécurité. Étant donné qu'elle a surtout des incidences sur les jeunes, ses effets sur la santé en matière de reproduction sont dévastateurs. Elle a des conséquences à tous les niveaux de la société, les familles, les communautés, le secteur productif et les nations dans leur ensemble.

Le Sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le VIH, qui s'est tenu à

Maseru, au Lesotho, en juillet 2003, en constatant que l'incidence de la pandémie avait des conséquences sociales et économiques, et des conséquences sur les familles et sur la sécurité alimentaire a adopté une stratégie globale de lutte contre le sida par le biais de la prévention des nouvelles infections et de l'atténuation des effets de la maladie.

Le taux d'infection au VIH en Angola est de 5 % parmi la population adulte, ce qui représente un taux relativement faible lorsqu'on le compare à celui des autres pays de notre région. Ce taux d'infection relativement faible est en grande partie dû au fait que les mouvements de population ont été réduits au cours des longues années de guerre. À l'heure actuelle, étant donné la situation de paix et la mobilité accrue de la population, nous sommes plus exposés à une explosion du taux d'infection. Cette situation appelle une politique gouvernementale déterminée ainsi que le soutien de la communauté internationale afin que l'Angola puisse tirer parti des résultats obtenus ailleurs pour endiguer la pandémie.

J'aimerais à cet égard assurer le Conseil que la question du VIH/sida est la principale de nos préoccupations et priorités, et est actuellement examinée, au niveau le plus élevé de notre gouvernement. Pour concrétiser cet engagement, le Président de la République, conformément aux résolutions qui ont été adoptées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida et à la Conférence de Durban et à la Conférence d'Abuja de 2001, a pris la direction de la lutte contre la pandémie en Angola en coordonnant la Commission nationale de lutte contre le VIH/sida.

Un fonds spécial a été créé pour lutter contre les autres grandes épidémies. La stratégie nationale a été reformulée conformément aux nouvelles difficultés inhérentes à la situation de paix que nous connaissons aujourd'hui. La réponse à ces nouveaux défis comprend, parmi d'autres mesures, l'intensification des programmes d'éducation et de prévention, un meilleur traitement, notamment la fourniture de thérapies antirétrovirales, une meilleure prise en charge et une meilleure aide aux orphelins et aux groupes les plus vulnérables et des progrès dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

De nombreuses nations ont de plus en plus de difficultés à recruter du personnel pour leurs forces armées en vue d'assurer leur défense nationale. La

pandémie du sida est devenue un problème grave de sécurité nationale accompagnée de conséquences imprévisibles mais certainement très graves pour de nombreux pays. La mobilisation mondiale pour faire face à cette importante menace à la sécurité est un impératif auquel mon pays souscrit pleinement. Les forces armées angolaises ont particulièrement été prises en compte dans nos politiques de stratégie nationale de lutte contre le sida. Nous comptons pour cet effort avec l'aide du Ministère de la défense des États-Unis, et nous sommes animés par l'idée que nous devons courir plus vite que l'épidémie. Dans le cadre de ce programme de coopération, nous menons des campagnes de dépistage massif du personnel en uniforme. Un programme de prévention du VIH/sida a été mis en place au sein des forces armées. Des campagnes d'information et de sensibilisation ont été lancées, accompagnées de distributions gratuites de préservatifs. Les forces armées sont à la pointe des efforts visant à informer et sensibiliser les groupes à risque, grâce à des militaires ayant subi une formation d'éducateurs.

Un énorme défi se pose pour l'Angola. Toutefois, nous avons lancé avec détermination un programme de prévention qui apportera sûrement des résultats positifs dans un avenir proche si les forces armées angolaises continuent à bénéficier d'une assistance internationale soutenue, dont le programme financé par le Ministère de la défense des États-Unis est un exemple remarquable, ainsi qu'un bon modèle pour d'autres partenaires internationaux. Ce programme fonctionne bien et produit des résultats tangibles dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida en Angola.

Les autorités angolaises ont exprimé leur désir de participer aux opérations de maintien de la paix, en particulier avec les forces armées angolaises. Notre campagne de sensibilisation peut se comprendre en fonction de l'objectif suivant : mettre les forces armées angolaises en conformité avec les normes fixées pour la participation aux opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous sommes convaincus que pour gagner la bataille contre la pandémie du VIH/sida, il faudra une coopération internationale, ainsi que des mesures pratiques et efficaces que tous les États devront prendre afin de mettre en oeuvre les engagements sur le VIH/sida. La pandémie se propage à une vitesse alarmante. Il s'agit d'une menace pour la survie d'un grand nombre des sociétés les plus touchées et d'une

menace pour la sécurité. Nous devons courir plus vite que cette pandémie si nous voulons réussir.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité et je donne la parole à M. Jean-Marie Guéhenno pour qu'il réponde à certaines des remarques et suggestions formulées par les membres du Conseil.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour le ferme soutien qu'ils ont témoigné à nos efforts ainsi qu'aux efforts que nous menons conjointement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). J'aimerais aussi remercier les membres du Conseil des efforts qu'ils mènent au niveau national. Plusieurs membres du Conseil ont décrit les programmes qu'ils ont élaborés pour les membres de leurs forces armées. Ces programmes sont très importants pour nous. Les opérations de maintien de la paix n'occupent souvent qu'un moment dans la carrière d'un militaire. Il est donc capital que le partenariat que je décrivais devienne partie intégrante des programmes élaborés au niveau national, indépendamment de ce qui se fait dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Ces programmes sont la toile de fond et le fondement d'un effort efficace, une fois que les contingents ont été déployés dans le cadre d'une opération de maintien de la paix.

La question des données a été soulevée par plusieurs délégations. Je crois que nous devons reconnaître que, malheureusement, il y a encore un manque général d'informations fiables sur les taux d'infection par le VIH/sida dans les pays en situation de conflit ou d'après-conflit. Comme on peut s'y attendre, les statistiques sont particulièrement faibles dans les pays qui ont été marqués par de graves conflits. Cela fait qu'il est très difficile d'évaluer l'impact précis d'une opération de maintien de la paix sur les taux de prévalence nationaux. Nous sommes convaincus que c'est là un domaine où nous devons progresser. C'est pourquoi, nous élaborons des outils d'étude en collaboration avec ONUSIDA, comme, par exemple, le questionnaire sur les connaissances, les attitudes et les pratiques que j'évoquais au cours de mon intervention. Nous estimons que cet outil nous aidera à évaluer, avec davantage de précision, les niveaux de sensibilisation et la proportion de pratiques à risque sur le terrain, ainsi que les niveaux d'efficacité de nos propres programmes. Ceci nous permettra de

répondre à l'une des questions posées par l'Ambassadeur Cunningham, à savoir la comparaison des impacts respectifs d'agents de coordination par opposition à des conseillers en stratégie de lutte contre le VIH/sida. Les conseillers en stratégie de lutte contre le VIH/sida ont jusqu'à présent été déployés dans des missions de taille plus importante que celles où sont intervenus des conseillers en stratégie. Au fur et à mesure que nous réunirons davantage de statistiques nous serons mieux en mesure d'évaluer quels sont nos programmes les plus efficaces et quelles sont les structures les plus efficaces à déployer sur le terrain.

Les agents de coordination sont généralement du personnel médical dont le travail couvre une large gamme de questions, le VIH/sida étant l'une d'entre elles. Il est évident qu'ils ne pourront pas avoir le même impact qu'un conseiller en stratégie de lutte contre le VIH/sida qui se consacre à plein temps à un seul sujet.

L'Ambassadeur Cunningham a aussi soulevé la question de savoir ce qu'il adviendra du conseiller en stratégie de lutte contre le VIH/sida basé au Siège, dont le poste est actuellement financé par une contribution du Danemark, obtenue par ONUSIDA. Le financement existant couvrira les besoins de ce poste jusqu'en décembre 2004. Je crois que cela nous laisse le temps de voir avec ONUSIDA comment maintenir ce que nous estimons être une fonction très importante et très utile au sein du Département des opérations de maintien de la paix.

J'aimerais terminer en disant qu'il me semble que ce débat illustre combien il est important que nous ayons des échanges réguliers et concrets sur la question du VIH/sida avec le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents. Nous ne réussirons pas dans la lutte contre cette pandémie dévastatrice à moins d'unir nos efforts et de les coordonner étroitement. Les efforts isolés n'aboutiront pas, mais si nous travaillons en équipe, je crois que nous avons une chance de succès.

Le Président : Je remercie M. Guéhenno pour ses éclaircissements ainsi que pour ses bonnes suggestions. Je donne maintenant la parole à M. Piot pour qu'il réponde aux observations et suggestions.

M. Piot : Merci Monsieur le Président, et merci à toutes les délégations pour leur appui à nos activités conjointes, mais surtout pour leur engagement sur cette question.

Je me souviens des premiers débats sur le VIH/sida au Conseil, et tous ceux qui étaient là se souviendront que l'ambiance n'était pas aussi positive qu'elle l'est aujourd'hui, et il y avait très peu de résultats à rapporter.

Nous avons collectivement clairement fait beaucoup de progrès dans la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, mais il reste beaucoup à faire. Et, comme cela a été souligné par plusieurs membres, il y a maintenant aussi plus d'opérations de maintien de la paix dans un cadre régional. Là nous n'avons effectivement pas encore cette bonne coordination et cette mise en oeuvre de la prévention de l'infection par le VIH/sida, mais le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a commencé à collaborer avec plusieurs opérations de maintien de la paix dans un cadre régional, et je crois que nous pouvons vraiment appliquer les mêmes principes, les mêmes approches qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre cette épidémie. Nous sommes maintenant en train de mener des discussions politiques pour que cela devienne une réalité.

Plusieurs délégations ont soulevé à juste titre la question de l'évaluation de l'étendue du problème, aussi bien en termes de contribution éventuelle des opérations de maintien de la paix à la propagation du sida – je crois qu'effectivement, il n'y a pas de preuve très directe de ce phénomène – que de propagation parmi les contingents, et parmi les populations dans les zones de conflit, mais surtout de son impact sur nos activités. Et par conséquent, cela sera un des axes de nos activités à l'avenir, comme l'a souligné M. Guéhenno : nous redoublerons d'efforts pour évaluer l'impact de nos programmes ainsi que l'étendue du problème. Nous avons, par exemple, inclus l'évaluation de l'impact des programmes sur les militaires dans les indicateurs de suivi de la Déclaration d'engagement issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida. On a également très justement souligné la nécessité d'une analyse plus approfondie et d'une

meilleure documentation de la relation entre le sida, la sécurité et la stabilité. Là aussi, nous sommes en train de faire un travail de fond et je crois qu'en 2004, nous devrions être en mesure de présenter au Conseil quelque chose de plus concret sur ce sujet.

Quant à la question d'un poste permanent au sein du Département des opérations de maintien de la paix, je crois qu'elle est essentielle : le sida ne disparaîtra pas dans les années à venir et comme il est devenu une composante essentielle de notre travail, je pense que l'on doit à titre prioritaire trouver les moyens pour cela, ce qui, à mon avis, ne devrait pas présenter trop de problèmes.

Pour terminer, de nombreux défis demeurent. La meilleure garantie d'un impact de la prévention du VIH au sein des contingents de maintien de la paix, c'est d'intensifier, en premier lieu, les programmes de prévention parmi les jeunes; et d'entretenir un lien solide entre les programmes nationaux et les programmes spéciaux destinés aux forces armées, comme cela a été souligné par la quasi-totalité des intervenants. Mais, comme l'a dit le Président, nous devons surtout aller plus vite que l'épidémie.

Encore une fois, un grand merci pour l'appui du Conseil. Il recevra un rapport conjoint très détaillé l'année prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Piot des précisions qu'il a apportées. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a donc achevé l'étape actuelle de son examen de ce point de l'ordre du jour. Avant de lever la séance, je précise à l'intention des membres du Conseil qu'un résumé des points principaux de ce débat sera élaboré et publié sous la forme d'un document officiel du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 12 h 55.